

de FRUENCE et
de CHASTEL
(Châtel-Saint-Denis)

BCU, ms. L 1935/5

de F R U E N C E et
=====

de C H A S T E L
=====

(Châtel-Saint-Denis)

Il est possible que les familles de Chastel que l'on rencontre à Lutry, Moudon, Lausanne etc.. soit de la même souche

- 1095 Liefredus de castello Friuenciae (= du château de Fruence) donne au couvent de Rom^œnmôtier tout ce qu'il possède en terres et en serfs à Villars sous Cuarnens (Villars-Boson, près de l'Isle), et cela en présence de Conon dit Blanc de Bassins, son frère et de Marin de Cuarnens, 1095 (Cartulaire de Rom^œnmôtier.- MDR III p.104, et V lère.partie p.9 n.)

- 1095 Cono dit Blanc de Bassins est témoin d'une donation de son frère Liefredus de castello Fieuvenciae (= du château de Fruence) en faveur du couvent de Romainmôtier, 1095 (Cartulaire de Romainmôtier.- MDR III p.104, et V lère.partie p. 9 note)
- 1096 Uldric de Cossonay donne au couvent de Romainmôtier l'église de Cossonay, donation qui fut approuvée par plusieurs seigneurs, dont Cono de Bansins, "consanguineus meus", qui a concédé, pour le repos de son âme, audit monastère, tout ce qu'il possède dans cette église, sans y réserver quoique ce soit /plus loin dans le texte de ce document, Uldric dit ..."domni Cononis cognati mei de Bansins"/ (MDR V lère.partie p.9, 210)
- NB. Ce texte semble bien indiquer que Cono de Bassins était de même souche qu'Uldric de Cossonay; donc Liefred, frère de Conon, souche incontestable des Fruence-Chastel, ne peut être qu'issu de la maison de Cossonay.

-- N.N., père de Humbert, semble bien avoir été un fils de Liefred; il n'est connu par aucun document.

- v.1170 Humbert de Fruentia est témoin d'une cession de Bouis prévôt de Corsier en faveur de l'abbé Magnon et des religieux du couvent de Hautcrêt, entre 1142 et 1186 (MDR XII Hautcrêt 166)
- v.1178 Humbert de Fruencia donne en aumône au couvent de Hauterive, de l'aveu de sa fille Agnès, tout ce que Philippe de Treyvaux tenait de lui en cette localité; cette donation est approuvée par Helieta, fille d'Humbert, avec son fils Jordan, v.1175/81 (LDA 257.- RH 202)

- 11.. Burcard de Fruence, neveu ou petit-fils (nepos) de Liefred, conteste la libéralité faite par ce dernier en faveur du couvent de Romainmôtier; mais. reconnaissant ses torts, il renonce à son opposition, s.d. (PCD p.32)

v.1178 Hugo prêtre de Fruence est témoin de la donation faite par
Humbert de Fruence en faveur du couvent de Hauterive,
v.1175/81 (LDA 257.- RH 202)

- v.1178 Agnès de Fruence donne son consentement à une donation faite par son père Humbert en faveur du couvent de Haute-rive, soit de tout ce que Philippe de Treyvaux tenait en fief d'Humbert dans ce dernier village, v.1175/81 (LDA 257.- RH 202)
- v.1210 Agnès de Fruence et ses fils Rodolphe de Fruence, chanoine de Lausanne, et Vuillerme chevalier, donnent au chapitre de Lausanne tout leur alleu de Charmey, racheté à Pierre Tardy de Corbières par ledit Rodolphe qui en gardera l'usufruit sa vie durant, mais devra verser 10 sols aux chanoines présents lors de l'anniversaire d'Humbert de Fruence, père de ladite Agnès, v.1210 (MDR VI 423, et III³ 466.- PAD III 46, 157, 158.- RD 46)

- v.1178 Héliète de Fruence, fille d'Humbert, approuve la donation faite par son dit père en faveur du couvent de Hauterive, et ce avec son fils Jordan; parmi les témoins de cette approbation se trouve Guido Dapifer, mari d'Héliète, v.1175/81 (LDA 257.- RH 202)
- NB. Guido Dapifer est très probablement un Sénéchal, soit Seschauz de Blonay; en effet, son second fils NN. est dit "dapifer de Blonay" (No.14) en 1215

- 1210 Rodolphe de Fruence, diacre, chanoine de Lausanne, est témoin avec Vuillerme de Fruence, Jordan de Fruence et son fils Nicolas, chevaliers, d'un arrangement passé entre le chapitre de Lausanne, d'une part, et Belun veuve de Vuillerme de Blonay et son fils Henri, d'autre part; 11 des kal. de IX (22.VIII) 1210 (MDR VI 423 et III³ 465.- PCD 33.-)
- 1210 Rodolphe est témoin de l'acte d'acquisition des droits des seigneurs de Pont en faveur de ceux de Dommartin, avec l'intervention du chapitre de Lausanne; Corbières 1210 (PCD 34)
- v.1210 Agnès de Fruence et ses fils, Rodolphe chanoine de Lausanne ~~chanoine~~ et Vuillelme chevalier donnent au chapitre de Lausanne tout leur alleu de Charmey racheté à Pierre Tardy de Corbières par ledit Rodolphe qui en gardera l'usufruit sa vie durant, mais versera 10 sols aux chanoines présents lors de l'anniversaire d'Humbert de Fruence, père d'Agnès, v.1210 (MDR VI 423 et III³ 466.- PAD III 46, 157, 158.- PCD 33)
- 1210 Rodolphe est prêtre en 1210 (MDR VIII² 338) Faux: il est en-
1212!
- 1211 Le Chapitre de Lausanne concède à Rodolphe de Fr.chanoine, pour sa vie durant, une vigne sise à Pully et qui fut à Raymond de Vulliens, chanoine, 1211 (MDR VI 419 et III³ 461)
- 1212 Rodolphe de Fruenci, diacre, chanoine de Lausanne, est témoin de la charte par laquelle Umbert, abbé de Théla accense au Chapitre de Lausanne les biens qu'il possédait à Sugnens, 8 des kal.de XII (24.XI) 1212 (MDR VI 145 et III³ 150 .- PCD 34)
- 1212/13 Rodolphe de F., diacre, prend part à une décision du Chapitre de Lausanne dans une querelle de préséance survenue entre le trésorier, Berthold de Nauchâtel et le chantre, Aymon de Grandson, 6.I.1212 (13 n.s.) (PCD 34)
- 1213 Rodolphe, diacre, chanoine de Lausanne, est témoin de la charte par laquelle le Chapitre de Lausanne inféode divers biens à Raymons de Sugnens, biens sis à Sugnens, Dommartin etc.. S.Jacques (25.VII) 1213 (MDR VI 144 et III³ 148)
- 1214 Rodolphe est témoin du statut promulgué par l'èvêque pour régler le service du choeur à Matines, dans l'église de Lausanne; semaine de Pâques (12-18.IV) 1214 (MDR VI 438 et III³ 484.- PCD 34)
- 1214 Rodolphe de F., diacre, est témoin de l'accord passé entre le Chapitre de Lausanne et Raymond de Sugnens, 1.V.1214 (PCD 34)
- 1215 Rodolphe de F., chanoine et chantre de Lausanne, 1215-1227 (MDR VIII² 338)

- 1215 Rodolphe de F., chanoine de Lausanne, est témoin d'une remise de cens par Berthold, évêque de Lausanne, en faveur de l'abbaye d'Hauterive; 1215 de l'Incarnation (AEF: Hauterive V A 4.- RH 340.- RD 41)
- 1215 Rodolphe, chanoine, est témoin de l'acte par lequel Vuillermes de Chapelle, chevalier, et le Chapitre de Lausanne mettent fin à leur différend relatif à la possession d'un fief sis à Dommartin, 1215 (MDR VI 146 et III³ 151)
- 1215 Rudolfus de Fruenci, chanoine, est témoin de la charte par laquelle le Chapitre de Lausanne notifie le compromis passé entre lui-même et le prieuré d'Etoy, mettant fin à un différend relatif à des biens sis à Sain-Prex et à diverses redevances, 9.VI.1215 /5.des Ides de VI/ (MDR VI 259 et III³ 275.- PCD 34)
- 1215 Rodolphe, chanoine et chantre de Lausanne, est témoin de l'accord passé entre le Chapitre de Lausanne et Lambert prêtre de Tolochenaz au sujet d'un terrain inculte sis à Tolochenaz et à la construction en ce lieu d'une chapelle pour l'établissement éventuel de religieux, 8 des kal. de X. (27.IX) 1215 (MDR VI 441 et III³ 487.- PCD 34)
- 1215 Rodolphe est témoin d'un arrangement passé à Curtilles entre le prévôt de Lausanne, Conon d'Estavayer, et Falcon Bernard et d'autres au sujet des propriétés^{es} du Chapitre de Lausanne sises à Sassel, X.1215 (PCD 34)
- 1216-28 Rodolphe, chanoine, est chancelier de l'évêque, 1216-28 (MDR VIII² 338)
- 1216 Rodolphe, chanoine, stipule un acte relatif à Pierre fils de Jordan de Fruence, en tant que chancelier épiscopal, 1216 de l'Incarnation (AEF: Hauterive M 1.- RH 342.- RD 43.- PCD 35)
- 1216 Rodolphe est témoin d'un arrangement passé entre le Chapitre de Lausanne et Henri fils de Conon de Goumoëns, chevalier, 16.VII.1216 (PCD 35)
- 1216 Radulfus de Fru., chantre, passe un accord avec le Chapitre de Lausanne fixant le mode de désignation d'un sous-chantre, 9 des kal.de X (23.IX) 1216 (MDR VI 400 et III³ 436)
- 1217-20 Rodolphe, chanoine et chantre de Lausanne, est témoin dans de nombreux actes du 17.II.1216 (17 n.s.) au 6.III.1219 (20 n.s.) (PCD 35, 36)
- 1219/20 Rodolphe, chantre, et Pierre de Fruence, chanoine, sont témoins d'un accord intervenu entre le prévôt de Lausanne, Conon d'Estavayer, et le Chapitre de Lausanne au sujet des obédiences d'Essertines, Ogoz, Vevey, S.Prex et Crans 6.III.1219 (20 n.s.) (PCD 36)

- 1218 Divers chanoines de Lausanne accusaient le chantre Rodolphe d'être issu d'un adultère; la chose fut portée à Rome et le Pape Honorius III fit ordonner une enquête le 15.III.1218; à la suite de quoi il promulgua une bulle conférant au prévôt Conon d'Estavayer le pouvoir et l'ordre de réprimander les chanoines en question et même de suspendre leurs bénéfices, 21.V.1218 (PCD 36)
- 1220 Rodolphe, chantre, achète à Ebal d'Ecublens, pour le compte du Chapitre de Lausanne, un terrain sis entre la maison du sénéchal Vuillelme et le terrain inculte de Dom Dalmace, à Lausanne, 23.IV.1220 (PCD 39)
- 1220 Rodolphe, chantre de la cathédrale de Lausanne, est témoin de la confirmation par Berthold, évêque de Lausanne, de la possession de l'église de S.Pierre d'Arconciel en faveur du couvent de Hauterive, 1220 /entre 25.III.et 13.VII/ (RH 352.- RD 45.- PCD 40)
- 1220 Rodolphe, chantre de Lausanne, est témoin de la confirmation par Girard, évêque de Lausanne, de tout ce que possède le Couvent de Hauterive, et en particulier l'église de S.Pierre d'Arconciel, 1220 /ap.24.VII (RH 354.- AEF: Hauterive V Treyvaux 2)
- 1220 Rodolphe, chantre de Lausanne, et Vu(illelme) son frère de Fruenci, partant pour la Terre Sainte, donnent au Chapitre de Lausanne plusieurs vignes sises à Vevey, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- PAD Châtel 158.- RD 46)
- 1221 Rodolphe, chanoine, reçoit du chapitre de Lausanne la maison de Vuillelme d'Ecublens, 1.VII.1221 (PCD 40)
- 1223 Rodolphe, chantre, signe un acte en tant que chancelier épiscopal, 1223 (MDR VI 487 et III³ 549)- PCD 41)
- 1223 Rodolphe, chantre, et Pierre de Fruence, chanoine, sont témoins d'une transaction entre le Chapitre de Lausanne et Vuillelme fermier de Tolochenaz, 15.VIII.1223 (PCD 41)
- 1224-33 Rodolphe, chantre, est témoin de nombreux actes, du 5.IV.1224 au 11.XII.1233 (PCD 41 à 45)
- 1224 Rodolphe a un différend avec Nicolas sénéchal de Lausanne, au sujet de la construction d'une maison, 22.IX.1224 (PCD 41)

- 1210 Rodolphe de Fruence, chanoine diacre de Lausanne, ainsi que Vuillaume de Fruence, Jordan de Fruence et son fils Nicolas, tous chevaliers, sont témoins de la charte mettant fin à un différend existant entre le Chapitre de Lausanne d'une part, et Belun, veuve de Vuillierme de Blonay et son fils Henri d'autre part, 11 des kal.de IX (22.VIII) 1210 (MDR VI 423 et III³ 465.- PCD 33)
- v.1210 Agnès de Fruentia et ses fils Rodolphe, chanoine de Lausanne, et Vuillierme, chevalier, donnent au Chapitre de Lausanne tout leur alleu de Charmey, v.1210 (MDR VI 423 et III³ 466.- RD 46.- PCD 33.- PAD III 46, 157, 158)
- 1211/20 Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, acquiert pour ~~2~~ 25 lb.laus. l'hommage lige de Vuillierme de Fruence; s.d., mais entre 1211 et 1220 (SDL I 461.- MDR VI 480 et III³ 539.- PCD 38)
- 1215 Vu(illierme) de Fruencia est témoin de la vente faite par les frères Jocelin et Pierre de Corbières, pour le prix de 5900 s. à l'église de Sion, de tout ce qu'ils possédaient dans le diocèse de Sion, depuis la Dranse de Martigny en amont, 1215 (MDR XXIX 183.- RD 42.- PCD 35)
- 1220 R(odolphe), chantre de Lausanne, Vu(illierme) son frère, partant pour la Terre Sainte, donnent au Chapitre de Lausanne plusieurs vignes sises à Vevey, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- RD 46.- PAD Châtel 158)
- 1224 Vuillaume de F., chevalier, est témoin de la confirmation, par Gaucher seigneur de Blonay des donations faites par ses ancêtres au couvent de Hautcrêt, 1224 (MDR XII Hautcrêt 59.- RD 48)
- 1224/5 Vuillaume de Fr., chevalier, est témoin d'une notification de Vuillaume, évêque de Lausanne, relative à la possession des biens du couvent de Hauterive dans le comté de Vaud et dépendant du fief de Vuillaume comte de Genevois, 11 des kal. de III.1224 (19.II.1225 n.s.) (AEF: Hauterive M 3, 4.- RH 364.- RD 48)
- 1226 Vuillaume, chevalier, est témoin de l'acte par lequel Belon, dame de Saint-Paul et ses héritiers donnent au couvent de Hauterive le fief de Chardonne; le chantre Rodolphe de Fruence y appose son sceau; 1226 (MDR XXII 31.- PCD 42.- RH 368.- AEF: Hauterive, Copia J.de Canali fo.351.- RD 52)
- 1227 V(uillaume) de Fruencia, chevalier, est témoin de la charte par laquelle Vuillaume, évêque de Lausanne, notifie la donation faite par Rodolphe comte de Gruyère, au Chapitre de Lausanne, de la dot de sa femme Colombe, 14 des kal.de X. (18.IX) 1227 (MDR VI 173 et III³ 181.- MDR XXII 33.-)

Fruence

10 - Vuillielme
(feuille 2)

- 1229 Vuillierme de Fruentia, chevalier, est témoin de la charte par laquelle Vuillierme d'Ayent se rend vassal de l'évêque de Sion, 1229 (MDR XVIII 418)
- 1230 Vuillielme de Fruencia, chevalier, est témoin d'une confirmation des possessions du couvent de Hauterive dans le comté de Vaud par Vuillielme comte de Genevois; 5e. jour ap. les SS. Jacques et Philippe (6.V) 1230 (AEF: Hauterive M 6.- RH 391)

- 1220 Rodolphe de Fruence, chantre, et son frère Vuillelme, chevalier donnent plusieurs vignes sises à Vevey au Chapitre de Lausanne, avant de partir pour la Terre-Sainte; cette donation est approuvée par leurs soeurs NN. (non nommée) et par leur soeur d'Outodenges, de même que par P. et Hu., fils de Vuillelme, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- RD 46.- PAD Châtel 158)

- v.1178-81 Cono de Otoldenges (d'Oltingen), fils du seigneur Cono, abandonne entre les mains d'Uldric, abbé de Hauterive, tout ce qu'il contestait dans l'aumône de la dime de Treyvaux faite par Humbert de Fruence; transaction qui est approuvée par ~~NNx~~(Aliez), épouse dudit Cono, au château d'Oltingen, v.1178-81 (LDA 264.- RH 122.- FRB I 449.- PCD 33)
- 1220 Rodolphe de Fruence, chantre, et son frère Vuillelme, chevalier, donnent plusieurs vignes sises à Vevey au Chapitre de Lausanne, avant de partir pour la Terre Sainte; cette donation est approuvée par leur soeur NN., par leur soeur d'Outodenges, ainsi que par P. et Hu. fils de Vuillelme, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- RD 46.- PAD Châtel 158)

- v.1175-81 Jordan et sa mère Héliète de Fruence approuvent une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Humbert de Fruence, père dedite Héliète; v.1175-81 (LDA 257.- RH 202.- PCD 33)
- 1210 Jordan de Fruence et son fils Nicolas, chevaliers, sont témoins d'un accord passé à Evian entre le Chapitre de Lausanne d'une part, et Belun veuve de Vuillelme de Blonay et son fils Henri d'autre part; 11 des kal. de IX (22.VIII) 1210 (MDR VI 422 et III³ 465.- PCD 33)
- 1215 Jordan de Fruence, son frère le sénéchal (dapifer) de Blonay, et son fils Nicolas, vidôme, chevaliers, sont témoins d'une satisfaction donnée au couvent de Hauterive par Guido de Charli ensuite d'une donation faite audit couvent par son neveu Hugo de Charli; 1215 de l'Incarnation (LDA 228.- RH 338.- RD 41.- PCD 34)

- 1215 Jordan de Fruence, et son frère NN.(non nommé), sénéchal de Blonay, et son fils Nicolas, tous chevaliers, sont témoins d'une satisfaction donnée au couvent de Hauterive par Guido de Charli à la suite d'une donation faite audit couvent par son neveu Hugo de Charli, 1215 de l'Incarnation (LDA 228.- RH 338.- RD 41.- PCD 34)

1215/ ou 16 Stephanus de Fruenci est témoin d'une renonciation de Raymond ministral de Puidoux et de ses fils, en faveur du couvent de Hauterive; III.1215 de l'Incarnation /25-31.III 1215 ou 1-24.III.1216/ (LDA 287.- RH 339.- RD 42.- PCD 34)

1220 P(ierre) et Hu(mbert) /ou Hu(go)/, fils de Vuillelme de Fruence, donnent leur consentement à une donation faite par leur dit père et par leur oncle Rodolphe de Fruence, chantre de Lausanne, en faveur du Chapitre de Lausanne, avant leur départ pour la Terre Sainte, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- PAD Châtel 158.- RD 46)

- 1220 P. (Pierre) et Hu. (Hugo ou Humbert), fils de Vuillelme de Fruence, donnent leur consentement à une donation faite par leur dit père et par leur oncle, Rodolphe, chantre de Lausanne, avant leur départ pour la Terr Sainte, en faveur du Chapitre de Lausanne, 1220 (MDR VI 357 et III³ 390.- PAD Châtel 158.- RD 46).

- 1210 Nicolas, de Fruence, Jordan son père, Vuillelme de Fruence, chevaliers, et Rodolphe de Fruence, chanoine diacre de Lausanne, sont témoins de la charte mettant fin à un différend existant entre le Chapitre de Lausanne d'une part et Belun de Blonay veuve de Vuillelme et leur fils Henri d'autre part; Evian, 11 des kal.de IX (22.VIII) 1210 (MDR VI 422 et III 465.- PCD 33)
- 1215 Jordan de Fruence, et son frère le sénéchal de Blonay, et son fils Nicolas le vidôme, tous chevaliers, sont témoins d'une satisfaction donnée au couvent de Hauterive par Guido de Charli à la suite d'une donation faite audit couvent par son neveu Hugo de Charli, 1215 de l'Incarnation (LDA 228.- RH 338.- RD 41.- PCD 34)
- 1226 Vuillelme de Fruence et Nicolas vidôme de Blonay, chevaliers, sont témoins de la donation faite par Belon, dame de Saint-Paul, du fief de Chardonne, en faveur du couvent de Hauterive, 1226 de l'Incarnation (AEF: Hauterive, Copia J.de Canali fo.351.- RH 368.- MDR XXII 31.- RD 52)

- 1216 Pierre, clerc, fils de Jordan de Fruence, est témoin de l'acte par lequel Berthold, évêque de Lausanne, notifie que Gaucher de Blonay reconnaît n'avoir aucun droit sur les dîmes des vignes des Faverges, 1216 de l'Incarnation (AEF: Hauterive M 1.- RH 342.- RD 43.- PCD 35)
- 1216 Pierre de Fruence est clerc en 1216 (MDR VIII² 338) N.B. cette source dit qu'il était "frère aîné" du chanoine Henri, ce qui est faux: il en est l'oncle!
- 1216 Pierre, clerc de Fruence, est témoin de l'inféodation à Pierre d'Envy de son fief de Granges, par Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, SS.Simon et Jude (28.X) 1216 (MDR VI 331, 446 et III³ 493.- PCD 35)
- 1217 P. de Fruencia, chanoine de Lausanne, est témoin de l'inféodation, par le prévôt Conon d'Estavayer, à Nicolas Sénéchal de Lausanne, de son fief, soit un clos sis à S.Laurent et un champ en Martheray, à Lausanne, Pentecôte (14.V) 1217 (MDR VI 448 et III³ 497)
- 1217 P. de Fruencia, chanoine, est témoin de la charte par laquelle le Chapitre de Lausanne notifie une sentence arbitrale mettant fin à un différend entre Falco curé de Joulens, d'une part, et Pierre, Vuillelme et Johan frères d'Echichens d'autre part, 11 des kal.de IX (22.VIII) 1217 (MDR VI 321 et III³ 349)
- 1217 P. de Fruencia, chanoine, est témoin de la remise à cens d'une maison par le Chapitre de Lausanne à Vuibert Aurifaiber, 3 des Nones de XI (3.XI) 1217 (MDR VI 455 et III³ 504)
- 1218 Pierre de F., chanoine, est témoin de la cession d'un cens de 12 deniers, faite par le chevalier Etienne de Renens en faveur du Chapitre de Lausanne, 27.XI.1218 (PCD 36)
- 1219 P. de Fru., chanoine, est témoin d'une donation de Pétronille épouse de Vuillelme chevalier de Lausanne en faveur du Chapitre de Lausanne, Ste.Catherine (25.XI) 1219 (MDR VI 467 et III³ 520)
- 1219 P. de Fru., chanoine, est témoin d'une donation d'Etienne de Renens, chevalier, en faveur du Chapitre de Lausanne, 5 des kal.de XII (27.XI) 1219 (MDR VI 467 et III³ 521)
- ~~Rimx~~ Pierre de Fruence, chanoine, et Rodolphe de Fruence, chantre, sont témoins d'un accord intervenu entre le prévôt Conon d'Estavayer et le Chapitre de Lausanne, au sujet des obédiences d'Essertines, Ogoz, Vevey, Saint-Prex et Crant, 6.III.1219 (20 n.s.) (MDR VI 461 et III³ 511.- PCD 36)
- 1221 P. de Fru., chanoine, est témoin de l'inféodation par le prévôt Conon d'Estavayer, à Vuillelme de Coinsins de son fief de Saint-Prex, 12 des kal.de VI(21.V) 1221 (MDR VI 262 et III³ 280)

- 1221 P. de Fru., chanoine, est témoin d'un accencement fait par le Chapitre de Lausanne en faveur de Pierre chapelain de Dommartin et à Johan de Dommartin, Kal.de VII (1.VII)1221 (MDR VI 153 et III³ 158)
- 1221 P. de Fru., chanoine, est témoin d'une concession faite par le Chapitre de Lausanne en faveur de Rodolphe, chantre, et à Jacques, archidiacre de Chartres, d'une maison sise à Lausanne, Kal.de VII (1.VII) 1221 (MDR VI 479 et III³ 538)
- 1221 P. de Fru., chanoine, est témoin de l'inféodation faite par Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, à Pierre de Sauges, neveu de Pierre de Corcelles, de son fief qui comprend la moitié de la receverie de la dîme du chapitre à Payerne, 7 des Ides de VII (9.VII) 1221 (MDR VI 479 et III³ 539)
- 1221 P. de Fru., chanoine, est témoin d'une concession faite par le Chapitre de Lausanne à Conon d'Estavayer, prévôt, du tiers des profits de justice dans les obédiences d'Essertines, Gruyère, Vevey, S.Prex et Crans, 2 des kal.de IX (31.VIII) 1221 (MDR VI 480 et III³ 540)
- 1221/2 P. de Fru. est témoin de la concession d'une maison, par le Chapitre de Lausanne, en faveur de maître Johan, médecin, 17.III.1221 (22 n.s.) (MDR VI 483 et III³ 544)
- 1223 P. de Fru., chanoine, est témoin de l'acte d'inféodation par Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, en faveur de Vuillelme mayor de Tolochenaz, de la majorité de ce lieu, Assomption (15.VIII) 1223 (MDR VI 295 et III³ 318)
- 1223 P. de Fru., chanoine, accompagne le prévôt Conon d'Estavayer lorsqu'il va à Tolochenaz pour reconnaître les droits du Chapitre de Lausanne et les droits du myor de ce lieu, 2 des Nones de IX (4.IX) 1223 (MDR VI 296 et III³ 319)
- 1223 P. de Fruentia, chanoine, est témoin de la concession par le Chapitre de Lausanne des biens dudit chapitre sis à Correvon, en faveur du prévôt Conon d'Estavayer, S.Damase (11.XII) 1223 (MDR VI 488 et III³ 550)
- 1223 P. de Fru., chanoine, est témoin d'un témoignage mettant fin à un différend entre Hugo de Vilette et André Gutturosus, 16 des kal.de I (17.XII) 1223 (MDR VI 489 et III³ 551)
- 1223 P. de Fru., chanoine, est témoin de la concession par le Chapitre de Lausanne de 2 poses de terre sises à Contigny, en faveur de Pierre de Donneloye, clerc, S.Etienne (26.XII) 1223 (MDR VI 490 et III³ 552)
- 1223/4 P. de Fru., chanoine, est témoin de la concession d'une maison sise à Lausanne, qui fut au chanoine Pierre Chenu, en faveur du chanoine Joseph, S.Blaise 1223 (3.II.1224 n.s.) (MDR VI 503 et III³ 569)

- 1223/4 P. de Fru., chanoine, est témoin de la charte par laquelle les prébendes du Chapitre de Lausanne sont divisées pour une période de 9 ans à partir du 1.I.1224 (n.s.), 8 des Ides de III.1223 (8.III.1224 n.s.) (MDR VI 492 et III³ 554)
- 1224 Pierre de Fruence est doyen de Lausanne, 1224 (MDR VIII² 338): "Petrus decanus lausannensis" est témoin de l'acte par lequel Gaucher de Blonay confirme les donations faites par ses ancêtres au couvent de Hautcrêt, 1224 (MDR XII Hautcrêt 59)
- 1226 P. de Fru., chanoine, est témoin d'une vente de P.fils de Hermenfrey de Viveis à Pierre de Salvion, d'un chesal qu'il tenait du chapitre de Lausanne, 3e.jour ap.Ste.Catherine (28.XI) 1226 (MDR VI 360 et III³ 395)
- 1226 P. de Fru. est témoin d'un compromis passé entre le Chapitre de Lausanne et l'église de S.Maire, mettant fin à leur différend au sujet du vin dû par l'église de S.Maire audit Chapitre pour l'église de Denezy, S.Thomas de Cantorbéry (29.XII) 1226 (MDR VI 536 et III³ 608)
- 1226/7 P. de Fru. est témoin dans une charte relative à un différend survenu entre le Chapitre de Lausanne et Jordan seigneur de Belmont, Lendemain de l'Apparition 1226 (7.I.1227 n.s.) (MDR VI 538 et III³ 609)
- 1227 P. de Fru., chanoine, est témoin de l'achat, par le Chapitre de Lausanne, à Stephana épouse de Vu.Testu, orfèvre, de l'échoppe que son mari tenait à cens dudit Chapitre, sise en la Cité, Ste.Lucie (13.XII) 1227 (MDR VI 544 et III³ 618)
- 1227 ~~P.~~ P. de Fru., chanoine, est témoin de l'accord passé par devant le prévôt de Lausanne, Conon d'Estavayer, entre Rodolphe de Vufflens, chanoine, et l'église de Saint-Prex, mettant fin à leur différend relatif à des terres sises à Saint-Prex, 19 des kal.de I (14.XII) 1227 (MDR VI 270 et III³ 288)
- 1228 Pierre, chanoine, est en conflit au sujet de la possession de la cure de Ellenwyl. L'official de Besançon l'avait installé comme curé de cette paroisse, à la place de C. Celui-ci fit appel à Rome qui le fit réintégrer dans sa cure. Mais Pierre, revenu à Ellenwyl avait repris possession de cette cure à main armée. Sur quoi, les juges délégués par le S.Siège l'excommunient; kal.de X.1228 (MDR VIII² 338.-PCD 44)
- 1231 P. de Fru. chanoine, est témoin de la charte par laquelle le Chapitre de Lausanne désigne Pierre d'Estavayer comme chapelain de S.Etienne, 1 des kal.de IX (1.IX) 1231 (MDR VI 564 et III³ 640)
- 1231 P. de Fru., chanoine, est témoin de la charte par laquelle Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, et le Chapitre du dit lieu concèdent à vie à Pierre, cleric de Joulens, les biens acquis de Falco, chapelain de Joulens, sis tant à Joulens qu'à Echichens, 2 des Nones de XII (4.XII) 1231 (MDR VI 301 et III³ 324)

- 1233 (Pierre?) de Fruencia, chanoine, est témoin d'une reconnaissance de donation, faite par Pierre de Chablîe en faveur de Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, S.Martin (11.XI) 1233 (MDR VI 108 et III³ 104)
- 1234 P. de Fru. et Henri de Fruence, chanoines, sont témoins de la charte relative à la protection de Saint-Prex contre les malfaiteurs qui infestent cette localité, VI.1234 (MDR VI 272 et III³ 292.- PCD 46)
- 1234 P. et Hen.de Fruence sont témoins de la concession par le Chapitre de Lausanne à Johan, maître de la fabrique de Lausanne, de 30 poses de terre sises à Saint-Prex; Lendemain de Ste.Marie-Madeleine (22.VII) 1234 (MDR VI 273 et III³ 294)
- 1236 P. de Fru. est témoin de l'inféodation par Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, à P. fils de Joran d'Echichens du fief qu'il tenait du Chapitre, Kal.de V (1.V) 1236 (MDR VI 317 et III³ 344)
- 1236 P. de Fru. et Henricus de Fru., chanoines, sont témoins d'un compromis passé entre le Chapitre de Lausanne et l'église de S.Maire, mettant fin à un différend relatif à des ~~ma~~ ~~teurs~~ envoyés par ladite église de S.Maire, XI.1236 (MDR VI 629 et III³ 713)
- 1237 P. et Hen.de Fruence, chanoines, sont témoins d'un abandon d'André Gutturosus et de son fils Johan d'une chesal sis à Lausanne, en faveur du Chapitre de Lausanne, 6 des Ides de V (10.V) 1237 (MDR VI 630 et III³ 714)
- 1239 Pierre de Fruence, doyen de Lausanne, est témoin de la charte par laquelle Pierre d'Olleyres, avoyer de Morat, donne en gage à l'abbaye de Fontaine-André les dîmes de Linguelin et de Trembley, pour la somme de 20 lb.bernoises, 1239 (RD 67)
- 1240 Pierre de Fruentia, chanoine de Lausanne, est mentionné dans une lettre adressée par G. abbé de S.Athanase de Lyon au prieur de Valunes, de l'ordre des Chartreux, 7 des kal.de XI (26.X) 1240 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.132)
- 1240 Pierre et Henri de Fruence, chanoines, électeurs de Jehan de Cossonay comme évêque de Lausanne, sont cités à comparaître, par procureurs, devant le Pape à la date du jour de l'octave de la Purification (9.II) 1241; ceci à la suite de la double élection épiscopale de Lausanne; Mercredi av. S.André (28.XI) 1240 (MDR VI 73 et III³ 68.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.134)
- 1240 Pierre et Henri de Fruence, chanoines, et Vuillelme de Gruyère prennent parti pour Jehan de Cossonay pour le siège épiscopal de Lausanne, 13.IV/10.VII.1240 (RD 68.- MDR VI 64, 66.- FRB II 207.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV 62, 67, 68)
- 1224-40 Pierre de F. fut doyen de Lausanne de 1224 à 1240(MDR 2,vol. VIII,p.165)

1226 D.Burchardus de Fruence, moine (au Prieuré de Lutry?) et Henri de Fruence, cleric, sont témoins d'un accord mettant fin à un différend existant entre Vuillelme d'Ecublens, évêque de Lausanne, et Aymon de Faucigny, au sujet de certains droits que ledit Aymon disait avoir reçus du comte de Kybourg, 19.VI.1226 (PCD 43.- PAD Châtel 159)- Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No.63) NB. Comme dans cet acte Bourcard, moine, est indiqué immédiatement après Hugo prieur de Lutry, on peut admettre qu'il était moine à Lutry.

1299 Bourcard de Fruence est témoin d'une donation faite par Pierre de Savoie à l'église de Lutry, 1299 (RD 166)
NB. S'agit-il du même personnage ? La date serait alors très certainement fausse; d'ailleurs, Pierre de Savoie était alors mort depuis bien des années!

- 1227 Jehan de Fruencia est l'un des délégués du Chapitre de Lausanne chargés de la prise de possession des biens de Saint-Cierges, Ogens et Thierens donnés par Rodolphe de Gruyère, 3 des kal.de I.(30.XII) 1227 (MDR VI 181 et III³ 190.- PCD 44)

- 1244 Vuillielme et Nicolas de Fruentia, et Henri doyen de l'église de Lausanne, frères, cèdent à Pierre de Savoie le "castrum" de Châtel et ce qu'ils possèdent dans la vallée de Fruence. Pierre en inféode Jordan, fils dudit Vuillielme, qui en fait hommage absolu. Vuillielme prête également hommage à Pierre de Savoie, mais sous réserve de sa fidélité due au comte de Genevois, et Nicolas de celle due au seigneur de Blonay; Lundi av. Ste. Marie-Madeleine (18.VII) 1244 Wurstemberger, Peter II., vol. IV No. 181.- MDR XVIII 99 et XIX No. 1270.- PCD 56-57)- MDR XVII 2e.p. 27n., 31)- PAD III 106, 107)
AEF: Inv. AT vol. I p. 38)
- 1244 Pierre de Savoie arbitre un différend survenu entre les frères Vuillielme, Nicolas et Henri de Fruence, d'une part, et Henri de Champvent, P. de Grandson, A. d'Oron, les bourgeois de Fribourg et ceux de Payerne, d'autre part; (18 ou 25.VII.1244: Lundi av./ou ap./ Ste. Marie-Madeleine 1244 (RD 72.- Wurstemberger, Peter II., vol. IV No. 180.- MDR XIX No. 1269.- PAD III 106, 107)
- 1250 Vuillielme et Henri de Fruence, frères, Jordan fils dudit Vuillielme et Jehan son frère prennent un arrangement avec la Dame d'Oron et ses fils Jehan, Rodolphe, Amédée, Girard et Pierre, fils de feu Vuillielme d'Oron, au sujet de l'hommage dû par les Fruence aus Oron; dans cet acte, Vuillielme est dit fils de feu Nicolas de Fruence; Lendemain de l'Assomption (16.VIII) 1250 (AEF: Titres de Châtel, No. 94)
- 1251 Vuillielme de Fruence et Vuillielme son neveu renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à leur prétention à un fromage de cens annuel qui leur était dû par ledit couvent pour la vigne de la Léchiéry, sise à Rueyres, au clos de Burignon, ainsi qu'à leurs prétentions sur le champ dit de Burignon, le chemin y attenant, et une pièce de terre au clos dudit couvent rière Corsier, 1251 (PCD 57, 58)
- 1255 Vuillielme de Fruence, seigneur de Châtel, renonce pour le prix de 30 lb. laus., en faveur de Pierre de Savoie, à tous ses droits sur la châtellenie de la Tour de Vevey (=Tour de Peilz) qu'il tenait en fief du comte de Genevois et de l'évêque de Sion, V. 1255 (Wurstemberger, Peter II., vol. IV, No. 403.- MDR XIX No. 1459, XVIII 2e.p. 25n, 31, XXX 9.- RD 91.- PCD 58)
- +av. 1259 Vuillielme mourut av la 2e. férie ap. l'Assention (26.V) 1259, date à laquelle son fils Jordan est dit fils de feu Vuillielme de Fruence, chevalier
- L'obit de Vuillielme de Fruence se célébrait en la cathédrale de Lausanne en date du 8.X.; anniversaire pour lequel le celerier devait distribuer 2 pains et 2 quarts de vin (MDR XVIII 1. livr., p. 194)

- 1226 D.Henri de Fruence, cleric, est prier de Saint-Sulpice, 1226 (PAD Châtel 159)
- 1226 Borcard de Fruence, moine, et Henri de Fruence, cleric, sont témoins de la cession de l'avouerie de Lausanne par Aymon de Faucigny à Vuillelme d'Ecublens, évêque de Lausanne, 19.VI.1226 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No.63.- RD 51.- MDR VI 523) /c'est dans cet acte qu'il est dit prier de S.Sulpice; v. ci-dessus/
- 1226 Henri de Fruenci, cleric, est témoin d'une assignation faite par Jacques Grassus, d'une redevande de 4 setiers de vin, en faveur du Chapitre de Lausanne, Nones de V (7.V) 1226 (MDR VI 522 et III³ 592)
- 1233 Henri de F. est mentionné comme chanoine de Lausanne dès 1233 (MDR VIII² 338) NB. Il y est dit qu'Henri est fils de Guillaume de ~~Fr~~ Fruence, alors qu'en réalité il en est le frère!
- 1233 Henri de F., chanoine de Lausanne, est témoin de la charte constatant la réception dans le Chapitre de Lausanne de Boniface, évêque du dit lieu, en tant que chanoine de Lausanne, 17 des kal.de VI (16.V) 1233 (MDR VI 588 et III³ 667.- PCD 45)
- 1233 Dans la répartition des prébendes du Chapitre de Lausanne, le prier de S.Maire et Henri de Fru., chanoine, eurent des biens sis à Essertines, Paudex etc., Pridie Nonas VIII (4.VIII) 1233 (MDR VI 596 et III³ 674.- PCD 45)
- 1233 Henri de Fru., chanoine, est témoin d'une sentence de Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, mettant fin à un différend survenu entre Johan de Bottens et Humbert abbé de Théla, au sujet d'une terre sise à Bottens, Dimanche ap.Toussaint (6.XI) 1233 (MDR VI 195 et III³ 205)
- 1234 Pierre de Fruence et Henri de Fruence, chanoines, sont témoins de la charte relative à la défense de Saint-Prex, VI.1234 (MDR VI 272 et III³ 292)- PCD 46)
- 1234 Henri et Pierre de Fruence, chanoines, sont témoins de l'acte par lequel le Chapitre de Lausanne concède à maître Johan, maître de la fabrique de Lausanne, 30 poses de terre sises à Saint-Prex, Lendemain de Ste.Marie-Madeleine (22.VII) 1234 (MDR VI 273 et III³ 294)
- 1236 Pierre et Henri de Fruence, chanoines, sont témoins d'un compromis passé entre le Chapitre de Lausanne et l'église de S.Maire, mettant fin à un différend relatif à des quêteurs envoyés par ladite église de S.Maire, XI.1236 (MDR VI 629 et III³ 713)

- 1237 Pierre et Henri de Fruence, chanoines, sont témoins d'un abandon d'André Gutturosus de Pully et de son fils Johan, d'un chesal sis à Lausanne, en faveur du Chapitre de Lausanne, 6 des Ides de V (10.V) 1237 (MDR VI 630 et III³ 714)
- 1237/8 Henri de Fruence, chanoine, est témoin de la donation d'un cens de 5 sols faite en faveur du Chapitre de Lausanne par Rodolphe comte de Gruyère pour fonder l'anniversaire de Colombe, sa femme défunte, 7 des kal.de III 1237 (23.II.1238 n.s.) (MDR VI 214, XXII 40, 41, VII 213-214, III³ 226)
- 1237/8 Henri de F., chanoine, est témoin de la charte par laquelle le Chapitre de Lausanne et Rodolphe comte de Gruyère mettent fin à leur différend au sujet du droit de suite sur les hommes d'Albeuve, et au sujet des alpages du Moléson et d'une tenure à Lessoc, 7 des kal.de III 1237 (23.II. 1238 n.s.) (MDR VI 217 et III³ 228)
- 1240 Pierre et Henri de Fruence, chanoines électeurs de Jehan de Cossonay comme évêque de Lausanne, sont cités à comparaître, par procureurs, devant le Pape le jour de l'octave de la Purification (9.II) 1241, à la suite de la double élection épiscopale de Lausanne; Mercredi av.S.André (28.XI) 1240 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No.134.- MDR VI 73 et III³ 68)
- 1240 Pierre et Henri de F., chanoines, et Vuillelme de Gruyère prennent parti pour Jehan de Cossonay pour le siège épiscopal de Lausanne, 13.IV/10.VII.1240 (RD 68.- MDR VI 64, 66.- FRB II 207.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV, p.62, 67, 68)
- 1242 Henri de F., chanoine, est témoin d'un compromis passé entre le Chapitre de Lausanne, d'une part, et une personne de Boulens, son neveu et sa nièce, d'autre part, mettant fin à un différend au sujet de droits qu'ils prétendaient avoir à Peyres; Samedi av.Dimanche des Rameaux (12.IV) 1242 (MDR VI 199 et III³ 209)
- 1242 Henri de F., chanoine, est témoin de la donation faite par Nicolas de Chavornay, chanoine de Lausanne, au Chapitre du dit lieu, de deux redevances, l'une en faveur de l'église de Lonay, l'autre pour fonder son anniversaire, Kal.de VIII (1.VIII) 1242 (MDR VI 319 et III³ 347)
- 1242 Henri de Fruentia est témoin de la donation faite par Jehan, évêque élu de Lausanne, de l'église de Vidy, en faveur du Chapitre de Lausanne, Kal.de VIII (1.VIII) 1242 (MDR VI 667 et III³ 758)
- 1244 Vuillelme et Nicolas de Fruence et Henri de Fruence, doyen de l'église de Lausanne, frères, cèdent à Pierre de Savoie leur "castrum" de Châtel et tout ce qu'ils possèdent dans la vallée de Fruence, Lundi av. /ou ap./ Ste.Marie-Madeleine (18 ou 25.VII) 1244 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No. 181.- MDR XVIII 2e.p. 99-100.- RD 72.- MDR XIX No.1270.- PCD 56-57)- AEF: Inv. AT vol.I p.38)

- 1244 Pierre de Savoie arbitre un différend intervenu entre les frères Vuillelme, Nicolas et Henri de Fruence, d'une part, et Henri de Champvent, P.de Grandson, A.d'Oron, les bourgeois de Fribourg et ceux de Payerne, d'autre part, Lundi av./ou ap./ Ste.Marie-Madeleine (18 ou 25.VII) 1244 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No.180.- RD 72.- MDR XIX No.1269)
- 1250 Vuillelme et Henri de Fruence, frères, ont un différend avec la veuve de Vuillelme d'Oron et ses fils Jehan, Rodolphe, Amédée, Girard et Pierre d'Oron, relatif à l'hommage dû par les Fruence aux Oron; ledit Vuillelme est ffeu Nicolas de Fruence; donc Henri est aussi fils de feu Nicolas; Lendemain de l'Assomption (16.VIII) 1250 (AEF: Titres de Châtel, 94.- PCD 57)
- 1257 Henri de Fruence, doyen de Lausanne, et ses neveux Vuillelme, Jehan et Jordan, donzels, renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à toutes leurs prétentions sur diverses terres sises à Rueyres, mais ils reçoivent en retour la somme de 4 livres (PCD 58)
- 1259 Henri, doyen de Lausanne, est témoin de l'acte par lequel Jehan, évêque de Lausanne notifie que Jordan, donzel, co-seigneur de Châtel, fils de feu Vuillelme de Fruence, chevalier, renonce à ses prétentions sur une vigne sise à Corsier; Henri y est dit oncle de Jordan; 2e.férie ap.l'Assention (26.V) 1259 (AEF: Hauterive, Copia J.de Canali fo.353 verso.- RH 525)
- av.1276 Henri de Fruence, doyen de Lausanne, est le premier curé de Châtel, connu, avant 1276 (PAD Châtel 166)
- 1274/5 Henri de Fr.fit son testament le 26.II.1274 (75 n.s.) (MDR VIII² 338)
- L'obiit de Henri de F. se célébrait en la cathédrale de Lausanne le 14.III; il donna au Chapitre son four de la Cité et plusieurs autres biens; c'est pourquoi le célérier distribue 2 pains aux chanoines présents à son anniversaire (Obituaire de Lausanne: MDR XVIII 120)
- +1275 Henri de Fru. mourut le 14.III.1275 et fut enterré dans la cathédrale de Lausanne, près de la tombe d'Othon de Crissier (MDR VIII² 338)
- 1270 Henri, doyen de Lausanne, appose son sceau "ad causas" : sceau en navette 32 (env.) x 21 mm.; le champ est occupé par une dame; légende: (S).DECAN(I.LAVSA)N' AD CAVSAS. 1270 (ACV: C Va 133.- GISV 212,4)
- 1244-75 Henri de F. fut doyen de Lausanne de 1244 à 1275 (MDR 2, vol. VIII, p.165)

- 1244 Les frères Vuillelme, Nicolas et Henri de Fruence sont en guerre avec Pierre de Grandson, Henri de Champvent, les bourgeois de Fribourg et ceux de Payerne; Le conflit fut arbitré par Pierre de Savoie, Ludi av./ou ap./ Ste.Marie-Madeleine (18 ou 25.VII) 1244 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No. 180.- RD 72.- MDR XIX No.1269)- PAD Châtel 106-107)
- 1244 Vuillelme et Nicolas de Fruence, et Henri de Fr.doyen de l'église de Lausanne, frères, cèdent à Pierre de Savoie le "castrum" de Châtel et tout ce qu'ils possèdent dans la vallée de Fruence; mais Pierre de Savoie en inféode tout de suite Jordan, fils dudit Vuillelme, qui en prête hommage absolu; Vuillelme et Nicolas prêtent également hommage, mais Vuillelme réserve sa fidélité au comte de Genevois, et Nicolas celle due au seigneur de Blonay pour les pâturages "des Villars" qu'il tenait en arrière-fief de ce seigneur, Ludi av./ou ap./ Ste.Marie-Madeleine (18 ou ~~25~~.VII)1244 (MDR XVIII 27n, 31, 99; XIX No.1270.- RD 72.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.181.- PAD Châtel 106-107.- PCD 56-57)- AEF: Inv. AT vol.I p.38)

1248 Le prieur de Villars-les-Moines, du conseil de Raymond de Fruence, vend à Vuillelme de La Roche, chevalier, divers droits qu'il possède à Treyvaux, pour le prix de 12 lb.laus.
IV.1248 (FRB III 764)

- 1244 Lorsque Vuillelme, Nicolas et Henri de Fruence cédèrent leur château de Châtel et tout ce qu'ils possédaient dans la vallée de Fruence à Pierre de Savoie, ce dernier en inféoda immédiatement Jordan, fils dudit Vuillelme, qui lui en prêta hommage absolu; Lundi av./~~ou ap.~~/ Ste.Marie-Madeleine (18 ~~ou 25~~ VII) 1244 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV, No.181.- MDR XVIII 2e.p., p.99-100, XIX No.1270.- PAD Châtel 106-107.- PCD 56-57)- AEF: Inv. AT vol.I p.38)
- 1250 Un différend survint entre la veuve d'un seigneur d'Oron et des fils Jehan, Rodolphe, Amédée et Pierre, et Pierre feu Vuillelme d'Oron, d'une part, et les frères Vuillelme et Henri feu Nicolas de Fruence et Jordan et Jehan de Fruence frères, fils dudit Vuillelme, au sujet de l'hommage dû par les Fruence aux Oron; ensuite d'un arrangement, Vuillelme de Fruence et ses fils prêtent hommage à la dame d'Oron pour leur fief sis rière la paroisse de Corsier; après la mort de Vuillelme de Fruence, Jordan devra se reconnaître vassal de Rodolphe d'Oron, sans préjudice à la vassalité envers Pierre de Savoie; Lendemain de l'Assomption (16.VIII) 1250 (AEF: Titres de Châtel, 94.- PCD 57)
- 1257 Henri de Fruence, doyen de Lausanne, et ses neveux Vuillelme, Jehan et Jordan, donzels, renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à toutes leurs prétentions sur diverses terres sises à Rueyres, mais ils en reçoivent en retour la somme de 4 livres, 1257 (PCD 58)
- 1259 Jehan, évêque de Lausanne, notifie que Jordan, donzel, coseigneur de Châtel, fils de feu Vuillelme de Fruencia, chevalier, renonce à ses prétentions sur une vigne sise à Corsier, et ce en faveur du couvent de Hauterive; 2e.férie ap. l'Ascension (26.V) 1259 (AEF: Hauterive, Copia J.de Canali fo.353 verso.- RH 525)
- 1262 Jordanus de Castello, fils de feu Vuillelme de Fruencia, donne son consentement à la remise de la métairie de la vigne du Crous, mouvant de son fief, par Jehan Porreta de St. Saphorin, en faveur du couvent de Hauterive, IX.1262 (AEF: Hauterive M 26.- RH 543)
NB. C'est la première fois que je rencontre un membre de cette famille appelé dé Castello, soit de Chastel.
- +av.1322 Jordan mourut av,1322, époque où ses fils Marmod et Richard sont dits fils de feu Jordan (AEF: Titres d'Attalens, 66)
- 1291 Jordan coseigneur de Chastello, donzel, appose son sceau: sceau rond 25 mm.; dans le champ, un faucon pillant un oiseau; légende: +S.IORDANI.DE.CHASTEL; 1291 (AEF: Hauterive, 2e. sup.66.- GISV 54,5)
NB. C'est certainement ce sceau, qui n'est pas armorial, qui est à l'origine des armoiries données à tort par l'armorial du Canton de Fribourg du P.Apollinaire: une cigogne et son petit, le tout sur une terrasse!

- 1286 Jordan coseigneur de Châtel prête hommage au comte Amédée de Savoie pour le château de Châtel, Mercredi ap.S.Bartholomé 1286 (AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1288 Jordan coseigneur de Chastel prête hommage au comte Amédée de Savoie pour le château de Châtel-Saint-Denis, 22.XII.1288
N.B. Pourquoi ces deux hommages consécutifs ?
(AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1291 Jordan de Chastel, donzel, et son épouse Juliane, ainsi que leurs enfants Henri, Aymo, Jean, Pierre, Vuillelme, Richard, Marguerite et Nicolète, vendent à Amédée d'Oron seigneur de Bossonnens, chevalier, pour le prix de 160 lb.laus., divers cens rière Bossonnens, Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI.) 1291 /à ce document pend un très bon exemplaire du sceau de Jordan/
(AEF: Titre de Gruyère 290)
- 1290 Jordan de Chastel, avec son épouse Julienne et leurs enfants, Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite, approuvent différentes cessions de vignes faites par Etiennette, veuve de Conon dâtMan, de Lutry, et par son fils Rodolphe, vignes mouvantes du fief desdits de Chastel, moyennant un cens annuel de 9 setiers de vin; le lod s'élega à 4 lb.laus; V.1290 (PCD p.59) /C'est certainement par erreur que le chanoine Philipona donne cet acte comme émanant de Jehan au lieu de Jordan/

- 1250 Les frères Vuillelme et Henri de Fruence, ffeu Nicolas, Jordan et Jehan fils dudit Vuillelme ont un différend avec la Dame d'Oron, ses fils Jehan, Rodolphe, Amédée, Girard et Pierre ~~ffmxxX~~, ainsi qu'avec Pierre ffeu Vuillelme d'Oron. A la suite d'un arrangement, ledit Vuillelme de Fruence et ses fils (Jordan et Jehan) prêtent hommage à la dame d'Oron pour leur fief sis rière la paroisse de Corsier; Lendemain de l'Assomption (16.VIII) 1250 (AEF: Titres de Châtel, 94)
- 1257 Henri de Fruence, doyen de Lausanne, et ses neveux Vuillelme, Jehan et Jordan, donzels, renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à toutes leurs prétentions sur diverses terres sises à Rueyres, mais reçoivent en retour la somme de 4 livres, 1257 (PCD 58)
- 1272 Jehan, coseigneur de Châtel, est cité comme père de Vuillelme, III.1272 (PCD 58)
- 1287 Le comte de Genevois cède au comte Amédée de Savoie l'hommage et les fiefs des seigneurs de Châtel en Fruence; à ce moment-là, Jehan était l'un des coseigneurs de Châtel, 20. XI.1287 (MDR XVIII 2e.p. p.37)
- ~~1290 Jehan de Chastel, avec son épouse Julienne et leurs enfants Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite, approuvent différentes cessions de vignes faites par Etienneveuve de Conon de Man, de Lutry, et par ses fils Rodolphe, vignes mouvantes du fief desdits Chastel, moyennant un ~~prix~~ cens annuel de 9 setiers de vin; le lod s'éleva à 4 lb. laus. V.1290 (PCD 59)~~
- 1276 Jehan, coseigneur de Châtel, donzel, est cité comme père de Vuillelme, cleric; 8 kal.de IV. (25.III) 1276 (MF I p.381)

- ~~1290~~ ~~Jordan~~
~~Jehan de Chastel, son épouse Julienne et leurs enfants, Henri, Vuillaume, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite Approuvent diverses cessions de vignes mouvantes de leur fief, V.1290 (PCD 59)~~
- ~~1296~~ ~~Vuillaume mourut avant le Mardi ap. S. Martin 1306, date à laquelle son fils est appelé Jacques fils de feu Vuillaume (PCD 222-223)~~
- 1272 Conon, prieur de Lutry, et le couvent de Lutry donnent à Vuillaume, fils de Jehan coseigneur de Châtel, le personnat et les revenus de l'église de Châtel, sauf la présentation, moyennant un cens de 3 muids de blé, $\frac{1}{2}$ m. de froment et $\frac{1}{2}$ m. d'avoine, III.1272 (PCD 58)
- 1276 Vuillaume de Chastel est curé de Châtel, 1276 (PAD Châtel 166) NB. D'après PAD Vuillaume aurait été curé de Châtel jusqu'en 1325; je pense qu'il y a une confusion avec Vuillaume de Chastel, le chanoine de Lausanne (43)
- 1276 Thomas, prieur, et le Couvent de Lutry concèdent à nouveau à Vuillaume de Chastel, ^{fils de Jehan de Châtel} ~~clerc,~~ les mêmes droits qu'en 1272, mais moyennant 10 lb.laus. et 2 muids de blé de cens annuel, 8 des kal.de IV (25.III) 1276 (MDR XIX No.1846.- PCD 58.- PAD Châtel 109, 190) MFI 381
- 1277 Le prieur et le couvent de Lutry remettent à Vuillaume de Chastel 100 sols de cens annuel pour 24 lb.laus. qu'il leur a payées, 21.V.1277 (PCD 58)
- ~~1291~~ ~~Jordan de Chastel, Juliane sa femme, et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymon, Jehan, Pierre, Vuillaume, Richard et Nicollète, vendent divers cens rière Bossonens, pour le prix de 160 lb.laus., à Amédée d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonens; Vigile des SS. Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (ABF: Titre de Gruyère 290)~~

1251 Vuillelme de Fruence et Vuillelme son neveu renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à leur prétention à un fromage de cens annuel qui leur était dû par ledit couvent pour la vigne de la Léchiéry, sise à Rueyres, au clos de Burignon, ainsi qu'à leurs prétentions sur le champ dit de Burignon, le chemin y attenant et une pièce de terre au clos dudit couvent rière Corsier, 1251 (PCD 57-58)

1257 Henri de Fruence, doyen de Lausanne, et ses neveux Vuillelme, Jehan et Jordan, donzels, renoncent en faveur du couvent de Hautcrêt à toutes leurs prétentions sur diverses terres sises à Rueyres; en retour, ils reçoivent dudit couvent la somme de 4 livres, 1257 (PCD 58)

-- NB. Comme Vuillelme est le neveu tant de Vuillelme que de Henri de Fruence, il ne peut être que le fils de Nicolas!

av.1306 Vuillelme mourut av. le Mardi ap.S.Martin 1306, date à laquelle son fils est ~~dit~~ appelé Jacques fils de feu Vuillelme (PCD 222-223)

Chastel

30 34
~~29 29~~ - Henri

- 1290 ^{Jordan} Jehan de Chastel, son épouse Julienne et leurs enfants Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite approuvent différentes cessions de vignes mouvantes de leur fief, V.1290 (PCD 59)
- 1291 Jordan de Chastel, donzel, sa femme Juliane et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète vendent divers cens rière Bossonnens, pour 160 lb.laus., à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonnens, chevalier; Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)

- 1290 ~~Jehan~~ Jordan de Chastel, Julienne son épouse, Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite leurs enfants approuvent plusieurs cessions de vignes dépendant de leur fief, V.1290 (PCD 59)
- 1291 Jordan de Chastel, sa femme Juliane et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète vendent divers cens rière Bossonnens, pour 160 lb.laus., à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonnens, chevalier; Vigile des SS. Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)

- 1290 ~~Jehan~~ Jordan de Chastel, Julienne sa femme, Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite leurs enfants, approuvent diverses cessions de vignes faisant partie de leur fief, V.1290 (PCD 59)
- 1291 Jordan de Chastel, Juliane sa femme, et leurs enfants, Henri Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète, vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb.laus., à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonnens, chevalier, Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)
- 1322 Marmod et Richard, fils de feu Jordan de Castello, donzels, Aymé leur frère, Ysabelle et Jacobée leurs soeurs, et Girald de La Tour, mari d'Ysabelle, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens rière Chardonne et Jon-gny, 1322 (AEF: Titre d'Attalens 66.- PCD p.230)
- 1328 Aymo de Castello, jurisperitus, est l'un des témoins d'un accord passé entre Pierre comte de Gruyère et Guillaume de Pontverre, 31.XII.1328 (MDR XXII p.105.- PCD p.233)

- 1290 ~~Jehan~~ Jordan de Chastel, son épouse Julienne et ses enfants Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite approuvent diverses cessions de vignes mouvantes de leur fief, V.1290 (PCD 59)
- 1296 Jehan coseigneur de Chastel et son épouse Ysabelle, du consentement de leur fils Vuillelme, chanoine de Lausanne, vendent pour 380 lb.laus. à Thomas de Conflans, bailli du Chablais, agissant pour le compte d'Amédée comte de Savoie, leur seigneurie de Châtel, avec la haute justice, se réservant toutefois le vidomnat et certaines parties du domaine direct. Ils promettent de faire ratifier cette vente par leurs autres enfants, Uldric, Perrod, Jehan et Conon; Vendredi ap.S.Martin 1296 (AEF: Titres de Châtel, 95.- PCD 60, 61, 64.- PAD Châtel 107)- AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1297 La vente ci-dessus est confirmée à Chambéry le Jeudi dans l'octave de Pâques 1297 (AEF: Titres de Châtel 95.- PCD 64)
- 1297 Le châtelain de Châtel remet, au nom du comte Amédée de Savoie, à Jehan de Chastel, ce qui lui est dû par Jordan de Chastel, soit 5 sols pour 1297 et 5 sols pour 1298 (PCD 74) Dimanche av.S.Laurent 1297
- 1298/99 Le vidôme Jehan de Chastel reçoit du châtelain la somme de 6 sols, produit de la moitié de l'affermage de la scierie de Châtel, l'autre moitié revenant au seigneur, 1298-1299 (PCD 71)
- 1299/1300 Le vidôme Jehan de Chastel perçoit 37 sols, soit le tiers des amendes, selon le compte du châtelain pour 1299-1300 (PCD 77)
- +av.1301 Le tiers des recettes de la mestrallie de Châtel revient aux enfants de Jehan de Chastel, selon le compte de 1300-1301 ce qui indique que Jehan était alors déjà mort (PCD 82)
- +av.1308/9 Les frères Jehan, curé de S.Prex, Uldric, Pierre et Conon, fils de feu Jehan de Chastel, donzels, concèdent deux vignes à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, et compensation de ce que ce dernier s'était chargé du payement des légats et des dettes de leur mère Ysabelle /cette dernière était donc morte avant ce moment-là/; Jeudi ap.Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- +av.1300/1 Jehan mourut av.le 21.II.1300 (01 n.s.) date à laquelle ses fils Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, fils de feu Jehan passent une quittance en faveur d'Amédée comte de Savoie (AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1291 Jordan de Chastel, son épouse Juliane et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb. laus., à Amédée d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens, Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)

- 1291 Jordan de Chastel, Juliane son épouse, et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète, vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb.laus., à Amédé d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens; Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI.) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)

Chastel

34
35 28 - Marmod
(Vuillaume)

- 1322 Marmod et Richard, fils de feu Jordan de Castello, donzels, Aymé leur frère, Ysabelle et Jacobée leurs soeurs et Girald de La Tour, mari d'Ysabelle, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens rière Chardonne et Jongny, 1322 (AEF: Titres d'Attalens, 66.- PCD 230)
- 1290 Jordan de Chastel, Julienne sa femme et leurs enfants, Henri, Vuillaume, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite, approuvent diverses cessions de vignes mouvantes de leur fief, V.1290 (PCD p.59)
- 1291 Jordan de Chastel, Juliane sa femme et leurs enfants, Henri Marguerite, Aymon, Jehan, Pierre, Vuillaume, Richard et Nicolète vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb. laus., à Amédée d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens, Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)
- 1313/14 Guillerme de Chastel est témoin de l'hommage prêté par Vuillerme d'Endlisberg au château de Glérolles en faveur de Pierre, évêque de Lausanne, Jeudi av.Dimanche des Brandons 1313 (21.II.1314 n.s.) (FRB IV p.577)

Chastel

36 37
35 36 - Richard

- 1290 ~~Jehan~~ Jordan de Chastel, Julienne son épouse, et leurs enfants Henri, Vuillelme, Jehan, Richard, Aymon et Marguerite approuvent diverses cessions de vignes faisant partie de leur fief, V.1290 (PCD 59)
- 1291 Jordan de Chastel, Juliane sa femme, et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète, vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb. laus., à Amédée d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens, Vigile des SS.Pierre et Paul (28.VI) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)
- 1322 Marmod et Richard, fils de feu Jordan de Castello, donzels, Aymé leur frère, Ysabelle et Jacobée leurs soeurs, et Girald de La Tour, mari d'Ysabelle, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens rière Chardonne et Jon-gny, 1322 (AEF: Titre d'Attalens 66.- PCD p.230)

1291 Jordan de Chastel, Juliane son épouse, et leurs enfants, Henri, Marguerite, Aymo, Jehan, Pierre, Vuillelme, Richard et Nicolète vendent divers cens rière Bossonnens, pour le prix de 160 lb. laus. à Amédée d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens, Vigile des SS. Pierre et Paul (28.VI) 1291 (AEF: Titre de Gruyère 290)

Chastel

38 ~~37~~

~~37~~ ~~31~~ - Ysabelle

- 1322 Marmod et Richard fils de feu Jordan de Castello, donzels, Aymé leur frère, et Ysabelle et Jacobée leurs soeurs, ainsi que Girald de La Tour, époux d'Ysabelle, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens rière Chardonne et Jongny, 1322 (AEF: Titres d'Attalens, 66.-PCD 230)

1322 Marmod et Richard, fils de feu Jordan de Castello, donzels, Aymé leur frère, Ysabelle et Jacobée leurs soeurs, ainsi que Girald de La ~~Font~~ Tour, mari d'Ysabelle, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens à Chardonne et à Jongny, 1322 (AEF: Titres d'Attalens, 66.- PCD 230)

- 1298 Jacques de Chastel et sa femme Marguerite de La Rougève, fille de feu Rodolphe de La R.chevalier, donnent leur consentement à la vente d'une vigne, faite par Rodolphe ffeu Jaquet de La Tour, de Vevey, et par Agnès sa mère, à Vuillelme d'Aubonne de Vevey; Jeudi ap.S.Mathias s^rtre 1298 (AEF: Part-Dieu G 6)
- 1300 Jacques de Chastel et sa femme (Marguerite) fille de Rodolphe de La Rougève, cèdent à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonnens, la seigneurie et le village de la Rougève avec toutes ses dépendances, 1300 (DHV II 530.- Dict.géogr.de la Suisse IV 165)- DHV II 29)
- C'est certainement par Marguerite de La Rougève que l'avouerie de S.Saphorin passa des La Rougève aux Chastel, à qui elle appartenait au début du 14e.siècle (DHV II 618)
- 1300/01 Prononciation passée entre Jacques de Chastel et Marguerite sa femme, d'une part, et Amyé d'Oron, seigneur de Bossonnens, d'autre part au sujet de la Roge Aigue; Vendredi av.le Dimanche des Bordes (26.II) 1300 (01 n.s.) (Inventaire des archives des comtes de Gruyère, dans AF 1927 102)
- 1306 Jacques de Chastel, fils de feu Vuillelme, donzel, au nom de son fils mineur, Mermet, prête hommage à Amédée d'Oron, seigneur de Bobbonnens, pour diverses vignes sises au Plan, à Corsier, et pour divers cens et rentes; Mardi ap.S.Martin 1306 (PCD 222-223) Il s'agit probablement du même hommage relaté sous l'année 1309 par PAD Châtel 108)
- +av. 1323 Marguerite veuve de Jacques de Chastel, donzel, et ses enfants Antoine et Uldric transfèrent une créance en faveur de Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, pour le prix de 6 lb. laus.? Mercredi ap.le Dimanche de la Passion 1323 (PCD 230)

- 1301-29 Guillaume de Corbières (VII), né vers 1265, +1340, épousa vers 1290 Perrette de Châtel-Saint-Denis, qui paraît de 1301 à 1329 (Dom Courtray: Généalogie mns.de Corbières)
- v.1328 Dans son testament, Mermet de Corbières fait un legs à ses parents Vuillaume de Corbières, son père, et Perronète, sa mère; il nomme exécuteurs testamentaires son cher oncle, Vuillaume de Chastel, chantre de Pausanne, et Richard de Vuillens, v.1328 (AC Dominicaines: A² 176)
- N.D. Si Vuillaume de Chastel était l'oncle de Mermet, c'est que sa mère, Perronète, était la soeur dudit Vuillaume.

- 1294 Etienne, curé de Châtel, reconnaît devoir un cens annuel de 100 sols à Vuillelme de Chastel, chanoine de Lausanne, qui lui a remis, moyennant ledit cens, le bénéfice de l'église de Châtel pour le terme de 7 ans, 15.VII.1294 (PCD 59)
- 1296 Jehan coseigneur de Chastel et son épouse Ysabelle, du consentement de leur fils Vuillelme, chanoine de Lausanne, vendent leur seigneurie de Châtel à Amédée comte de Savoie, pour le prix de 380 livres laus.; Vendredi ap.S.Martin 1296 (AEF: Titres de Châtel, 95.- PCD 60-61.- PAD Châtel 107)-
AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1308/09 Les frères Jehan, curé de S.Prex, Uldric, Pierre et Conon, ffeu Jehan de Chastel, donzels, concèdent deux vignes sises rière Cully à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, en compensation de ce que ledit Vuillelme s'était chargé du paiement de 66 lb.de légats et de dettes de leur mère Ysabelle; Jeudi ap.Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- 1311-17 Selon le sceau qu'il utilisa de 1311 à 1317, Vuillelme était aussi chanoine de Vienne (Isère)
Sceau rond de 23 mm.; le champ est coupé d'une aigle issante et de 3 fleurs de lis; légende: S'GVILL'I.D.CASTELLO.CAN.VIEN+
(1313: AC Domnicinaines B⁷.- 1314: ACV Collection Du Mont.-
1317: ACN Moulage de la collection Grellet.- GISV 194,3 et 204,4)
- 1313 Vuillelme de C., chanoine de Lausanne, est présent à une transaction passée entre les gens de Bulle et quelques gommés de Rue, ce à la suite de voies de fait entr'eux; ceux de Bulle durent payer 100 lb.laus. qui furent remis à ceux de Rue par l'intermédiaire dudit chanoine; VII.1313 (PCD 227)
- 1310-13 Vuillelme, chanoine, est collecteur des annates, 1310 à 1313 (MDR VIII² 292)
- 1316 Jacques de Pont S.Martin et Vuillelme de Chastel, chanoines de Lausanne, sont sous-collecteurs des annates instituées par le Pape Jehan XXII par bulle du 8.XII.1316 (PCD 229)
- 1318 Vuillelme de Chastel, chanoine de Lausanne, et cellérier du Chapitre, fait dresser la liste des propriétaires soumis à la dîme à Cully, 1318 (DHV I 588)
- 1319- Le chanoine Vuillelme de C. est chantre du Chapitre de 1319
31 à 1331, soit à sa mort (MDR VIII² 292)
- 1325/6 Vuillelme de Chastel, chanoine et sacristain de Lausanne, a un différend avec Vuillelme de Billens, curé de Châtel, ce dernier réclamant, comme faisant partie de son bénéfice, la dîme des noales que le chanoine Vuillelme percevait dans toute l'étendue de la paroisse; le conflit est arbitré par Jehan évêque de Lausanne, Mardi av.Purification 1325 (26 n.s.)
(PCD 231-232)

- 1328 Vuillelme de Chastel, chanoine, fait son testament par lequel il dote l'autel de Ste.Catherine, en la cathédrale de Lausanne, d'une nouvelle chapellenie en faveur de deux prêtres; 27.IV/28.VIII.1328 (MDR VIII² 292.- PCD 233)
- +1331 Veuillelme mourut le 16.XI.1331 et fut enterré dans le cloître de la cathédrale (MDR VIII² 292.- PCD 233)
- L'obit de Vuillierme de Castello, chantre de Lausanne, se célébrait en la cathédrale de Lausanne le 16.XI.; il avait donné, pour son anniversaire un cens de 5 coupes de froment, 5 coupes d'avoine, mesure de Lausanne, un char de foin et 3 s. laus. (Obituaire de Lausanne: MDR XVIII p.208)
- 1300/01 Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, ffeu Jehan de C. passentquittance en faveur d'Amédée comte de Savoie, pour la somme de 100 lb.laus. que ledit comte devait à leur père pour la vente d'un cens de 6 lb.et 17 sols, 21.II.1300 (01 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1311 Vuillelme, chanoine et chantre de Lausanne, donne au couvent de Chissiez, à Lausanne, divers biens à condition que la prieure donne à Ysabelle de Chastel, sa nièce, moniale audit couvent, tout ce qui lui sera nécessaire, et qu'après sa mort à lui, on célèbre son anniversaire à perpétuité, Jeudi ap.SS.Pierre et Paul 1311 (AC Dominicaines: Notes du RP. Daubigney). ~~Notices~~ Notices s/les religieuses du Couvent d'Est.p.5)
- v.1328 Vuillelme de Chastel, chantre de Lausanne, et Richard de Vuillens sont nommés exécuteurs testamentaires de Mermet de Corbières, neveu dudit Vuillelme, v.1328 (AC Dominicaines: A² 43)
- 1314 Vuillelme de Castello, chanoine de Lausanne, et Uldric de Castello, donzel sont témoins de l'hommage prêté par Jehan de Weissenburg en faveur de Pierre, évêque de Lausanne, Vendredi ap.octave de Pâques (19.IV) 1314 (FRB IV p.589)

- 1296 Jehan de Chastel émancipe son fils Uldric, âgé de 25 ans /il serait donc né en 1271/ et le déli de la puissance paternelle, à la promesse faite par ledit Uldric d'épouser, du consentement de son dit père, Ysabelle d'Oron, fille de Pierre, coseigneur de Vevey. A cette occasion, son père lui fait une donation entre vifs, à percevoir après la mort de Jehan, en augmentation de sa part légitime, soit une rente annuelle de 10 lb.laus., tous ses droits de propriété et de juridiction rière la châteltenie de Châtel; le cens de 10 lb. sera à percevoir rière Remaufens, IV.1296 (PCD 59.- PAD X 311-312)
- 1296 Lors de la vente de la seigneurie de Châtel par Jehan de Chastel et son épouse Ysabelle, ils promettent de la faire ratifier par leurs fils Uldric, Perrod, Jehan et Conon, Vendredi ap.S.Martin 1296 (PCD 60-61)
- 1301 Uldric de Chastel, époux d'Ysabelle d'Oron, fut investi du vidômnat de Châtel en 1301 /soit après la mort de son père/ (MDR XVIII 2e.livr., tableau I)
- 1308/9 Les frères Jehan, curé de S.Prex, Uldric, Pierre et Conon, fils de feu Jehan de Chastel, donzels, concèdent deux vignes sises rière Cully à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, en compensation de ce que ledit Vuillelme s'était chargé du paiement de 66 lb. de légats et de dettes de leur mère Ysabelle; Jeudi ap.Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- 1312 Uldric de Chastel, vidôrne de Châtel, et son épouse Ysabelle créent une gardance de dam en faveur de Perrod, frère dudit Uldric, qui les avait cautionnés envers Jehan de Billens pour une somme de 63 lb.laus., 2.VI.1312 (PCD 225)
- 1300/01 Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, ffeu Jehan de C. passent quittance en faveur d'Amédée comte de Savoie, pour la somme de 100 lb.laus. que ledit comte devait à leur père pour la vente d'un cens de 6 lb.et 17 sols, 21.II.1300 (01 n.s.) (ABF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1314 Uldric de C., donzel, et Vuillelme de Castello, chanoine de Lausanne, sont témoins de l'hommage prêté par Jehan de Weissenburg en faveur de Pierre, évêque de Lausanne, Vendredi ap.octave de Pâques (19.IV) 1314 (FRB IV p.589)

- 1296 Lors de la vente de la seigneurie de Châtel par Jehan de Chastel et son épouse Ysabelle, ils promettent de la faire ratifier par leurs fils Uldric, Perrod, Jehan et Conon, Vendredi ap.S.Martin 1296 (PCD 60-61)
- 1297-98 Dans les comptes pour 1297-98, le châtelain de Châtel dit qu'il ne mentionne pas les revenus de Pierre fils de Jehan de Chastel, devenus aussi la propriété du comte de Savoie, étant donné qu'il ne les a pas encore entièrement récupérés (PCD 74 75)
- Perrod fixa sa résidence à Fribourg; il était un ennemi irréductible de la Savoie (PCD 75, 76)
- 1299-1300 Le châtelain de Châtel perçoit 14 sols pour droit de terrage sur les terres de Perrod fils de Jehan de Chastel, dont les biens avaient été dévolus au comte de Savoie en raison des offenses que Perrod lui avait faites, 1299/1300 (PCD 77)
- 1299-1300 Le comte de Savoie fait saisir les cens dus à Perrod, de C., soit 114 sols et 4 livres de cire, 1299/1300 (PCD 77, 78)
- 1300/01 Marguerite veuve de Vuillelme de Penthéraz a un différend avec Perrod de Chastel, au sujet d'une somme de 400 livres que ce dernier avait reçue pour la rançon dudit Vuillelme; ce conflit fut tranché le 26.II.1300 (01 n.s.) (PCD 222)
- 1305/06 La garde du château de S.Oyens, à Lullin, est confiée à Girod Antoine de Villeneuve et à Perrod de Chastel, pour une année à partir du 8.III.1305 (06 n.s.?) (PCD 222)
- 1307 Un accord est conclu au sujet du différend existant entre Perrod de Chastel et les frères Vuillelme et Jaquet Mayor au sujet de l'hommage lige que ces derniers devaient à Perrod en raison d'un fief qui leur avait été concédé, 13.XII.1307 (PCD 223)
- 1308/09 Les frères Jehan, curé de S.Prex, Uldric, Perrod et Conon, ffeu Jehan de Chastel, donzels, concèdent deux vignes sises rière Cully à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, en compensation de ce que ce dernier s'était chargé du paiement de 66 lb. de légats et de dettes de leur mère Ysabelle, Jeudi ap.Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- 1312 Perrod de Chastel, donzel, châtelain de Morat, afferme pour le prix de 30 lb.laus. à Jacques dit Bossez et à Rodolphe dit Moralez, bourgeois de Morat, les péages de cette ville pour une année à partir du 15 mai 1312; 1.VI.1312 (PCD 225)
- 1312 Uldric de Chastel, vidôme de Châtel, et son épouse Ysabelle créent une gardance de dam en faveur de Perrod de Chastel qui les avait cautionnés auprès de Jehan de Billens pour une somme de 63 lb.laus., 2.VI.1312 (PCD 225)

- 1317 Pierre de Chastel, donzel, châtelain de Grasbourg, et son épouse Marguerite confessent avoir acheté à la Commanderie de S. Jean de Fribourg une rente viagère de 6 lb. laus. affectée sur son bien de Cormagens et près du pont de Donamari et une maison habitée par Agnès veuve d'Aubert Dives, XI.1317 (AEF: Commanderie 48)- FRB IV p.764) Il y appose son sceau:
S'P.DE.FRVENCIA.DOMICELLI
- 1317-24 Pierre de C., châtelain de Grasbourg utilisa en 1317 et en 1324 un sceau rond de 20 mm.; dans le champ se trouve un dextrochère habillé mouvant de la senestre et tenant une massue posée en pal; légende: S.P.DE.FRVENCIA;DOMICELI (1317: AEF Commanderie 48.- 1324: AEF Traités et Contrats 370.- GISV 54,6)
NB. C'est le dernier exemple où l'on trouve le nom de Fruence pour un membre de cette famille!
- 1318 Pierre de Chastel, châtelain de Bulle, est arbitre et appose son sceau, V.1318 (PCD 229)
- 1320 Une plainte ayant été déposée contre Pierre de Chastel, châtelain de Bulle, donzel, par Mermet dit Sydiou, pour injures et coups, Pierre reconnut ses torts et donna satisfaction à Mermet, fin III.1320 (PCD 229-230)
- 1325 Marguerite de Wolkeswyl, épouse de Pierre de Chastel, donzel, achète une maison à Fribourg, sise au Bourg, où se trouve le marché au bétail, à Pierre de Riedes, Jordan Ratha et à leurs femmes, pour le prix de 90 livres, mais sous réserve du cens dû aux seigneurs de Fribourg et d'une rente de 12 d. due à l'église de S.Nicolas, VIII.1325 (PCD 232)
- 1327 Marguerite de Walqueswille lègue un cens de 40 sols pour une pitance, au couvent de Hauterive, VIII.1327 (BCF: Repert. litt.Alterip., ~~1129~~ L 129, fo.33.- RH 1096)
- 1340 Perrod de Chastel est nommé exécuteur testamentaire par son frère Conon, et tuteur de ses enfants, Vendredi av. .. 1340 (AEF: Titres de Châtel, 47)
- 1300/01 Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, ffeu Jehan de C., passent quittance en faveur du comte Amédée de Savoie pour la somme de 100 lb. laus, dues par ledit comte à leur père pour la vente d'un cens de 6 lb.17 sols, 21.II.1300 (01 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.39)
- 1327/28 Pierre fils de Jehan de Chastel accorde à Guillaume seigneur de Montagny le droit de racheter, dans les 7 ans, diverses vignes sises au territoire de Calamin, pour le prix de 340 lb. laus., I.1327 (28 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.128, 129)

- 1296 Lors de la vente de la seigneurie de Châtel par Jehan de Chastel et son épouse Ysabelle, ils promettent de la faire ratifier par leurs fils Uldric, Perrod, Jehan et Conon; Vendredi ap.S.Martin 1296 (AEF: Titres de Châtel, 95 .- PCD 60-61)
- 1308/09 Les frères Jehan, curé de Saint-Prex, Uldric, Pierre, et Conon, ffeu Jehan de Chastel, donzels, concédèrent deux vignes sises rière Cully à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, en compensation de ce que ce dernier s'était chargé de payer 66 livres de légats et de dettes de leur mère Ysabelle; Jeudi ap.Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- 1325 Jehan de Chastel est chanoine en 1325 (BAD Châtel 160) Il aurait été en cette année chanoine de Lausanne (MDR VIII² 292)
- 1300/01 Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, ffeu Jehan de C. passent quittance en faveur d'Amédée comte de Savoie, pour la somme de 100 lb.laus. dues par ledit comte à leur père, pour la vente de 6 lb.17 sols de cens, 21.II.1300 (01 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.39)

- 1296 Lors de la vente de la seigneurie de Châtel par Jehan de Chastel et son épouse Ysabelle, ils promettent de la faire ratifier par leurs fils Uldric, Perrod, Jehan et Conon, Vendredi ap.S.Martin 1296 (AEF: Titres de Châtel, 95.- PCD 60-61)
- 1299-1300 Les gardes du comte de Savoie s'emparent de Conon de Chastel, l'un des fils du coseigneur Jehan, et l'enferment à Chillon, selon les comptes de la Châtellenie de 1299/1300 (PCD 78)
- 1308/9 Les frères Jehan, curé de S.Prex, Uldric, Pierre et Conon, fils de feu Jehan de Chastel, donzels, concèdent deux vignes sises à Cully à leur frère Vuillelme, chanoine de Lausanne, en compensation de ce qu'il s'était chargé de payer 66 lb. de légats et de dettes de leur mère Ysabelle, Jeudi après Ste.Scolastique 1308 (09 n.s.) (PCD 225)
- 1315 Cono de Castello est témoin de la vente d'une dîme de Viège par les créanciers de feu Mathieu Auf der Flû, 8 des kal. de X (24.IX) 1315 (MDR XXXI 264)
- 1320 Cono de Castro est témoin de la charte par laquelle Cécile veuve de Rodolphe de La Tour laude une vente de Rodolphe de Curtinal en faveur de Jacques de Gessenay, 13 des kal. de VI.1320 (MDR XXXI 247)
- 1322 Cono de Chastel, donzel, est témoin d'un accord passé entre l'évêque de Sion et le major de Moerel au sujet de la majorie et du vidânat de Moerel, 10 des kal.de IV (23.III)1322 (MDR XXXI 341)- PCD 230)
- 1324 Conon de Chastel, chevalier, est témoin de la charte par laquelle Perrod de La Tour fait remise aux Bernois de ses droits sur Laupen, VIII.1324 (MDR XXXI 476.- PCD 230)-FRB V 422
- v.1324 Conon de Chastel, chevalier, est bailli épiscopal de l'évêque de Sion, s.d. (v.1324) (PCD 237)
- 1325 Cono de Castello et Perrodus son fils vendent à Vuillelme de Viesch, donzel, des mansars à Glurigen, ainsi que divers biens, dont un homme taillable, 3 des kal.de XII (29.XI) 1325 (MDR XXXI 606.- PCD 232)
- 1326 Cono de Castello, chevalier, est témoin d'un accord passé entre le Chapitre de Sion et Jehan seigneur d'Anniviers, au sujet de la chancellerie de ce lieu, 6.III.1326 (MDR XXXI 507)
- 1326 Cono de Castello, chevalier, et Johannod son neveu sont témoins d'une remise de fief de Jehan de Briens, donzel, en faveur de Johannod du Four, 9.III.1326 (MDR XXXI 508)
- 1326 Conon de C., chevalier, vend divers biens à Jordanette veuve de Perrod de Blonay, coseigneur de Vevey, et à ses fils Jehan et Aymon, pour le prix de 20 livres, Jeudi av.Ste.Marie-Madeleine 1326 (PCD 233)

- 1328/9 Jehan de Rossillon, évêque de Lausanne, inféode à Conon de (1337?) Chastel la maison forte qu'il possède à Chexbres, se réservant, lui et ses successeurs, de pouvoir la reprendre pour lieu de repos ou comme citadelle en cas de guerre, Vendredi av. Chaire de S. Pierre 1328 (29 n.s.) (PCD 233)
NB. Le DHV (I 435) dit que l'évêque inféoda son château de Chexbres, en 1337, à Conon de Chastel, chevalier, mais en se réservant de faire la guerre et la paix /s'agit-il de la même ou d'une autre inféodation ?/
- 1335 Girard d'Oron, doyen de Valère, partage avec ses frères divers biens qu'il avait achetés au chevalier Conon de Chastel et à son fils Pierre, et les donne à la chapelle de S. Grégoire qu'il avait fondée en l'église d'Attalens, 8.IV.1335 (PAD Attalens 165)
- 1339 Cono de C., chevalier, est témoin de l'hommage prêté par François de Compeys en faveur de l'évêque de Sion pour la majorie de Viège, 11.V.1339 (MDR XXXII 225)
- 1339 Cono est témoin d'une reconnaissance de Borcard Trincus, bourgeois de Berne, en faveur de l'évêque de Sion, 16.V.1339 (MDR XXXII 225)
- 1339 Cono, chevalier, est témoin de l'hommage prêté en faveur de l'évêque de Sion par un chanoine au nom du Chapitre, pour le droit de chancellerie, 16.V.1339 (MDR XXXII 226)
- 1339 Cono de Castello, chevalier, et son fils Peytrus sont témoins de l'hommage prêté en faveur de l'évêque de Sion par Jehan d'Anniviers, 25.V.1339 (MDR XXXII 230)
- 1339 Cono, chevalier, est témoin de l'hommage prêté en faveur de l'évêque de Sion par Perrod de La Tour pour les châteaux de Felsenburg et de Mülinen, 9.VI.1339 (MDR XXXII 234)
- 1339 Cono est témoin de la décision du conseil général du Valais au sujet de la juridiction, 9.VII.1339 (MDR XXXII 243)
- 1339 Cono, chevalier, est témoin de l'hommage prêté en faveur de l'évêque de Sion par Loys Albi, donzel, pour les biens de son épouse, fille de François Quartery de Loèche, 27.VII.1339 (MDR XXXII 255)
- 1339 Cono est témoin d'une renonciation des frères Perrod et Loys Albi à une vente faite à leur père François Albi, donzel, 14.VIII.1339 (MDR XXXII 262)
- 1340/41 Conon de Chastel, chevalier, fait son testament; il demande à être enterré au couvent de Hautcrêt, auprès de ses parents; il donne à ce couvent 10 sols de cens et 10 livres pour sa sépulture; il nomme héritiers les enfants qu'il a eus avec Johannète de Blonay, soit Jehan, Perrod, Aymon, François et Ysabelle; il donne 6 lb. à son fils Pierre issu d'un premier mariage et 8 lb. à son fils naturel Johannod; il nomme son frère Perrod comme tuteur de ses enfants et exécuteur testamentaire; Vendredi av. Annonciation 1340 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtal, 47.- PCD 235-236)

- 1341 Conon de Chastel, chevalier, prête hommage lige à Jehan, évêque de Lausanne, pour la maison forte de Chexbres et pour divers autres biens et revenus, 30.IX.1341 (PCD 236)
- 1342 Céciliolle, veuve de Jordan Carpin, accorde à Conon de Chastel le droit de racheter plusieurs cens et revenus, et ce moyennant le versement de 84 livres; Samedi ap.Ste.Lucie 1342 (PCD 236-237)
- 1345 Conon de Chastel, chevalier, vend ses hommes et droits à Girard, Aymon et Vuillelme d'Oron, frères, 1345 (PAD III 108)
- +av. 1359 Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, reprend à lui la maison forte de Chexbres qu'il avait remise en fief à Conon de Chastel, les nouveaux possesseurs n'ayant pas voulu en prêter hommage. C'est donc la preuve qu'alors Conon était déjà mort. 10.VII.1359 (PCD 249)
- La moitié du fief de Corsier fut apportée par Jeanne de Blonay à ses maris, Pierre de Compeys, puis Conon de Chastel (DHV I 526)
- 1300/01 Uldric, Vuillelme, Pierre, Jehan et Conon, ffeu Jehan de C., passent quittance en faveur d'Amédée comte de Savoie, pour la somme de 100 lb.laus. que ledit comte devait à leur père pour la vente d'un cens de 6 lb.17 sols, 21.II.1300 (01 n.s.) (AEF: Inv.AT vol.I p.39)
- 1326 Jehanne de Blonay, épouse de Conon de Chastel, est fille de Perrod de Blonay et de Jordane des Monts; sa mère et ses frères lui vendent des cens rière Corsier, pour le prix de 20 livres, 1326 (Max.Reymond, Blonay p.142)
- 1320 Cono de Chastel, donzel, est témoin d'une reconnaissance de Jehan de La Tour en faveur du comte de Savoie, 31.V.1320 (AE Turin, et AEF: Coll.Gremaud 16, fo.235 v.)

1306 Jacques de Chastel, ffeu Vuillelme, donzel, au nom de son
fils mineurs Mermet, prête hommage à Amédée d'Oron, seigneur
de Bossonnens, pour diverses vignes sises au Plan, rière
Corsier, et pour divers cens et rentes, Mardi/ap.A.Martin
1306 (PCD 222-223.- PAD Châtel 108)

- 1323 Marguerite, veuve de Jacques de Chastel, donzel, et ses enfants, Antoine et Uldric, transfèrent une créance en faveur de Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, et ce pour le prix de 6 lb.laus.; Mercredi ap.Dimanche de la Passion 1323 (PCD 230)
- 1342-43 Selon des comptes de la châtellenie, Antoine (ffeu Nicolas!) vend 3 prés: 1 à Jaquet du Four (lod 6s.et 2 d.), 1 à Rolet Martinat, Perrosset Frossard et Jordanette de Genève (lod 14 d.), et 1 maison à Perriard et à sa mère Marguerone de Bonel (lod 2 s.) 1342-1343 (PCD 141) NB. PCD dit Antoine ffeu Nicolas, mais cela ne peut être que ffeu Jacques!
- 1346-47 Dans les comptes de la châtellenie, il est indiqué qu'il fut versé 8 s.laus. à Antoine de Chastel, clerc et lieutenant de châtelain, pour la location de 4 chars destinés au charroi de 4 muids d'avoine de Châtel à la Tour de Vevey, en l'hôtel du comte de Savoie, 1346-1347 (PCD 142)
- 1346-47 Antoine de Chastel est clerc de la cour de Châtel et lieutenant du châtelain Jehan coseigneur d'Aubonne, 1346-1347 (PCD 140)
- 1347-48 Antoine de Chastel, clerc, est l'un des trois aubergistes de la ville de Châtel, 1347-1348 (PCD 145)
- 1365 Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, clerc, à présent femme du donzel Aymonet reconnaît devoir à Nicolas Seschaulx, curé de Châtel, un cens annuel de 1 bichet de froment, en contre-partie de 40 s.laus. qui lui ont été prêtés, 10.X.1365 (PCD 250)
- 13.. Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, et leur fille Marguerite font une donation de 50 lb.laus. à l'église de Châtel afin de faire célébrer, chaque lundi avant le lever du soleil, une messe pour le repos de leur âme, et cela à perpétuité s.d. ; rappel de cette donation dans un acte du 17.XII.1437 relatif au prêt de cette somme à Jehan ffeu Jehan Reydet, de Châtel; (PCD 307)
- 1367 Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, est femme de Marmet du Terraux, donzel de Gillarens, 1367 (AEF: Grosse de Châtel 60, fo.76 v.)- AEF: Daguet: Généalogies des dynastes, fo.102) Résumé de l'acte: Mermet du Terraut, donzel de Gillarens, et Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, clerc, épouse dudit Mermet, usufruitière des biens dudit Antoine, ainsi que Marguerite, fille de dite Périssonne, du consentement de son mari Hugonet Convers de Ville-neuve, et Antoine d'Aubonne agissant au nom de son fils mineur Jehan né de feu Jehannète fille de ladite Périssonne, prêtent reconnaissance en faveur du comte de Savoie pour divers biens sis au territoire de Châtel; bien qu'usufruitière, Périssonne a le droit de disposer des biens de son feu mari, jusqu'à concurrence de 50 lb.laus., 8.VII.1367 (AEF: Grosse de Châtel 60, 2e.partie fo.76 v.)

1367 Perronet de Miéville et Périssonne, veuve d'Antoine de C. prètent reconnaissance en faveur du comte de Savoie pour divers biens qu'ils possèdent en indivision et sis à Remaufens, 20.VI.1367

N.B. Cette indivision paise penser que Périssonne était issue de la famille de Miéville, ceci d'autant plus que sa fille Marguerite, par testament du 30.XI.1395, légua la jouissance d'une terre à son cousin Perret de Miéville de Remaufens (PAD Châtel 110)

1323 Marguerite, veuve de feu Jacques de Chastel, donzel, et ses enfants Antoine et Uldric transfèrent une créance en faveur de Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, et ce pour le prix de 6 lb.laus.; Mercredi ap.Dimanche de la Passion 1323 (PCD 230)

Chastel

- 1344 Arrangement entre Rodolphe coseigneur de La Roche et Jaquier de Castello, donzel, ce dernier agissant au nom de sa femme Catherine (de La Roche) et des héritiers de feu Nicolas ffeu Jehan de La Roche chevalier, au sujet des deux châteaux de La Roche, 1.IX.1344 (AEF: Titres de Bulle, 75)
- Catherine de La Roche, 1344-1349, était fille de Rodolphe coseigneur de La Roche et d'Antonie de Sillerio (A.d'Amman: Histoire de la seigneurie de La Roche: VI, 49)
- 1347 Jaquier de C., donzel, est chargé de refaire à neuf les moulins de Châtel, 8.VIII.1347; travail qui était terminé le 11.XI.1347, date à laquelle ces moulins furent affermés au meunier Berthoud de Chillon (PCD 145)
- 1347 Jaquier de Chastel, avec le vice-châtelain de Châtel et d'autres vont avec armes et chevaux, à la demande du bailli du Chablais, au secours des terres du Val d'Aoste, 1347 (PCD 148)
- 1360-61 Jaquier de Chastel est avoyer savoyard de Payerne, 1360-61 (DHV II 418)
- 1365 Jacques de Chastel est médiateur pour le seigneur d'Oron dans un différend qu'il a avec l'évêque de Lausanne, 26.V. 1365 (SDL II 122)
- 1365-78 Jaquier de Chastel est châtelain de Châtel pour le comte de Savoie 1365/66, 1367/68, 1371/72, 1373/74, 1377/78, mais certainement aussi pendant les périodes intermédiaires; son successeur, Thomas Bizy, de Moudon, est nommé le 20.I.1379 et il rendit ses comptes arrêtés au 27.VI.1379 tant à son propre nom qu'en celui des héritiers de Jaquier de Chastel; +1378 on peut donc admettre que Jaquier mourut dans le courant du 2e semestre de 1378 (PCD 170, 171, 174, 178, 185) voir feuille 2!
- 1366 Jaquier de C., donzel, est témoin de l'acte par lequel Jehan de Montsalvens accorde à ses neveux Rodolphe et Jehan ffeu Pierre IV comte de Gruyère la possession des châteaux de Montsalvens, d'Oex et de Broc, 19.IX.1366 (PCD 250)
- v.1373 Pierre comte de Gruyère, Jacques de Chastel, Pierre de Bulle et d'autres sont ~~témoin~~ cautions envers Henri comte de Montbéliard pour le payement de la rançon de Nicolas de Blonay, fait prisonnier, rançon s'élevant à 1200 florins, v.1373 (PCD 251)
- 1375 Jacques de C., donzel, est témoin de deux actes passés au château de Bulle, soit les hommages prêtés à l'évêque de Lausanne par Rolet Escot, donzel, et par Rodolphe ffeu Pierre de Bulle, donzel, 3.V.1375 (PCD 252)
- 1376 Jacques de C., donzel, est témoin d'une entente relative au droit de corvée, passée entre le curé et les prudhommes de Châtel, 1376 (PCD 253)

- 1377 Jaquier de C., donzel, et François seigneur d'Oron, chevalier, sont arbitres dans un différend existant entre Edouard de Savoie et Rodolphe comte de Gruyère; 8 jours ap. Pentecôte 1377 (PCD 254)
- 1381-82 Thomas Bizy, châtelain de Châtel, versa à Françoise veuve de Jaquier de Chastel, pour elle et ses enfants Jehan, Nicod, Rodolphe et Jaquet, dont elle est la tutrice, le solde du compte qui était dû à feu Jaquier en tant que châtelain de Châtel et sur les comptes arrêtés au 12.VI.1378; comptes De Châtel de 1381/82 (PCD 195)
- Les communiens de Châtel se plaignent, entre 1391 et 1403, auprès de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, régente des Etats de Savoie, de ce que le châtelain Jaquier de Châtel avait porté des restrictions à la coupe du bois dans les forêts seigneuriales (PCD 272)
- 136²_x-78 D'après l'Inv.AT vol.I (aux AEF), il existerait encore les comptes suivants de la châtellenie de Châtel:
Jaquemet de Chastel (même personnage?) 2.III.1367-24.II.1368
Jaquier de Chastel: 11.III.1371-12.IV.1372
1.III.1373-14.III.1374
13.VII.1377-12.VI.1378
1.V.1362 - 12.II.1363
- 1367 Jaquier (Jaquarius de Castello), donzel, ffeu Hudric de C., donzel, prête hommage en faveur du comte de Savoie pour le vidomnat et 1 tiers de la mestralie de Châtel, pour les moulin, battoir et four de Remaufens, un cens de 3 coupes de froment dont 2 étaient jadis perçues par feu Vuillelme coseigneur de Châtel et ses frères, pour diverses pièces de bois, etc.. 18.VII.1367 (AEF: Grosse de Châtel 60, fo.83 v.; et rappel se trouvant dans: AEF, Quernet 75,1, fo.3 ss.); et aussi dans AEF, Grosse de Châtel 38 fo.58 ss.)
- +av.1383 Jaquier était déjà mort en 1383, car en cette année-là furent levées les extentes des enfants de Jaquier par Jacques Columbi, notaire (AEF: Grosse de Châtel 59 fo.1 /au milieu du volume)
- 1389/90 Françoise de Mont-Vuagnard (Vuagnyarda), veuve de Jaquier de Castello, donzel, prête reconnaissance, à son nom et à celui de leurs enfants, Jehan, Nicod et Rodolphe, en faveur du seigneur de Châtel, pour certains biens sis à Châtel, situés à côté de ceux des héritiers de feu Anthoine de Châtel, cleric, s.d. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.124)

1326 Cono de Chastel, chevalier, et Johannod de C., son neveu, sont témoins d'une remise de fief de Jehan de Briens, donzel, en faveur de Johannod du Four, 9.III.1326 (MDR XXXI 508)

- 1346/47 Bonarem de Chastel, veuve de Richard de Prez, chevalier, appose son sceau: rond 27 mm., écu parti de Prez, coupé au lion issant en chef, et de Chastel, une aigle au vol abaissé; légende: S'BONAREM.(D)E.CASTELLO 18.III.1346 (47 n.s.) (AEF: Part-Dieu X 95 .- GISV 100,2) /voir ci-dessous/
- 1345-46 Richard de Prez, chevalier, part pour la Croisade avec le Dauphin de Viennois, Humbert, en 1345; mais pendant son retour il meurt de fièvre, en 1346, en l'île de Nègrepont (île d'Eubée, Grèce).- Avant son départ, le 14.II. il fait son testament et nomme comme héritiers ses cousins de Vuillens, tout en donnant l'usufruit à son épouse Bonarem de Chastel, usufruit qui fut plus tard converti en un capital de 1000 livres.- Avant sa mort, en V.1346, il confirme son testament et demande que son corps soit ramené en Occident pour être inhumé au couvent de Hautcrêt; cependant, il fut enseveli dans l'église des Dominicains de Nègrepont à laquelle il donna trois draps d'or.- Il était fils d'Etienne de Prez (AF 1916 121, et 1928 143-144)
- 1352 Bonarem, veuve de Richard de Prez, épousa en secondes noces le chevalier Antoine de Vuillens, 2.XII.1352 (AEF: Coll. Gremaud XXIV fo.489)
- 1346/47 Bonarem de Prez (sic) veuve du chevalier Richard de Prez, confesse avoir reçu de Dom Johan, du couvent de la Part-Dieu, 1000 lb.laus. pour l'assignation de sa dot déposée audit Couvent, 18.III.1346 (47 n.s.) /L'acte est scellé de son sceau, par lequel on apprend qu'elle était née de Chastel; voir ci-dessus/ (AEF: Part.Dieu, X 95)
- 1352 Bonaren, veuve de Richard de Prez, à présent femme d'Antoine de Vuillens, chevalier, a un différend avec Pierre de Palezues, curé de Promasens, qui lui réclamait un cens de 13 sols laus. Ce différend fut aplani par Antoine, curé de Mollens, et Jean de Verceil, de Moudon, ensuite de quoi Bonaren est tenue de verser au curé de Promasens le cens en question, mais sa vie durant seulement; après sa mort, se seront les héritiers de Richard de Prez qui devront s'acquitter, 2.XII.1352 (AEF: Collection Gremaud 56 = Cartulaire de Promasens, p.29)

- 1335 Girard d'Oron, doyen de Valère, partage avec ses frères divers biens acquis du chevalier Conon de Chastel et de son fils Pierre et les donne à la chapelle de S.Grégoire qu'il avait fondée en l'église d'Attalens, 8.IV.1335 (PAD Attalens 165)
- 1339 Conon de Chastel et son fils Peytrus sont témoins de l'hommage prêté à l'évêque de Sion par Jehan d'Anniviers, 25.V.1339 (MDR XXXII 230)
- 1340/41 Dans son testament, Conon de Chastel, chevalier, donne un cens de 6 lv. et 5 d., rachetable par ses héritiers, à son fils Pierre, né de son premier mariage, Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1340 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)
- C'est probablement le Chausine de Lausanne de 1373 (v. 72 50)*
- 1373 Pierre de Chastel, chanoine de Lausanne, est témoin de l'acte par lequel Rodolphe fils du comte Rodolphe de Gruyère reconnaît devoir hommage et fidélité à Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, 12.IV.1373 (MDR XXII p.508.- PCD p.251)

- 1340/41 Jehan, Aymon, Perrod, François et Ysabelle, nés de Johannète de Blonay, sont héritiers testamentaires de leur père, Conon de Chastel, chevalier, Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1340 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)
- 1347 Jehan, fils de Conon de Châtel, prête hommage lige à François, évêque de Lausanne, pour la maison forte de Chexbres et pour divers autres biens et revenus, 14.XI.1347 (PCD 236)
- 1342 Jehan de Chastel, coseigneur de Châtel, est marié avec Agnès Vallier, fille de Perrod V., du Landeron, et de Jehanne Compagnet, 1342 (AE Neuchâtel, Généalogie de Vallier, par Rodolphe de Vallier, 1868: Comm.d'Olivier Clottu)

1340/41 Jehan, Aymon, Perrod, François et Ysabelle, nés de Johannète de Blonay, sont héritiers testamentaires de leur père Conon de Chastel, chevalier, Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1340 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)

- 1325 Conon de Chastel et Perrod son fils vendent à Vuillelme de Viesch, donzel, des mansars à Glurigen et divers autres biens, dont un homme taillable, 3 des kal.de XII (29.XI) 1325 (MDR XXMI 606.- PCD 232)
- 1328 Perrod de Chastel, donzel, prête hommage à l'évêque de Lausanne pour la maison des Portes, dans la Vaux de Lutry, 13.V.1328 (SDL II 93)
- 1340/41 Jehan, Aymon, Perrod, François et Ysabelle, nés de Johannète de Blonay, sont héritiers testamentaires de leur père Conon de Chastel, chevalier; Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1340 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)
- 1347 Perrod de Chastel, bourgeois de Corbières, fait son testament, du consentement de son épouse Ysabelle qui se réserve sa dot; il élit sépulture au couvent de la Valsaint et élit sa femme héritière de tous ses biens; Mercredi ap.S.Michel 1347 (AEF: Valsainte K cart.76, No.14)

1340/41

Jehan, Aymon, Perrod, François et Ysabelle, né de Johannète de Blonay, sont héritiers testamentaires de Conon de Chastel, chevalier, leur père; Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1240 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)

1340/41

Jehan, Aymon, Perrod, François et Ysabelle, nés de Johannète de Blonay, sont héritiers testamentaires de leur père, le chevalier Conon de Chastel; Vendredi av. la fête de l'Annonciation 1240 (41 n.s.) (AEF: Titres de Châtel, 47.- PCD 235-236)

1311

Vuillaume de Chastel, chanoine et sacristain de Lausanne, donne divers biens au couvent de Chissiez près Lausanne, à la condition que la prieure donne à Ysabelle de Chastel, sa nièce, moniale audit couvent, tout ce qui lui sera nécessaire, et qu'après sa mort à lui chanoine on célèbre son anniversaire à perpétuité, Jeudi ap. SS. Pierre et Paul 1311 (AC Dominicaines: Notes du RP. Daubigney), *Natum p. 5*)
N.B. Comme Ysabelle et ses frères héritèrent de leur père en 1340/41 (voir ci-dessus) on peut se demander s'il n'y a pas eu 2 soeurs nommées Ysabelle, la première -la moniale à Chissiez- serait alors issue du premier mariage du chevalier Conon de Chastel (?)

1340/41 Par son testament, Conon de Chastel, chevalier, lègue à Johannod de Chastel, son fils naturel, la somme de 8 livres (AEF: Titres de Chatel, 47)

+av.1367 Mermet du Terrauz, donzel de Gillarens, et Pésissone veuve d'Antoine de Chastel, cleric, épouse dudit Mermet, usufruitière des biens dudit Antoine, ainsi que Marguerite, fille de dite Pésissone, du consentement d'Hugonet Convers de Villeneuve son mari, et Antoine d'Aubonne agissant au nom de son fils mineur Jehan, né de feu Jehannète, fille de ladite Pésissone, prêtent reconnaissance en faveur du comte de Savoie pour divers biens sis au territoire de Châtel, 8.VII.1367 (AEF: Grosse de Châtel 60, 2e.partie fo.76 v.)

- Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, et leur fille Marguerite font une donation de 50 livres à l'église de Châtel pour célébrer chaque lundi, avant le lever du soleil, une messe pour le repos de leur âme, et cela à perpétuité; s.d. (rappel dans un acte du 17.XII.1437 relatif au prêt de cette somme à Jehan feu Jehan Reydet, de Châtel) (PCD 307)
- 1395 Marguerite fille du clerc Antoine de C. donna par son testament du 30.XI.1395, à son cousin Perret de Miéville, de Remaufens, la jouissance d'une terre sise eiz Carroz, derrière le château, laquelle après la mort de Perret devait revenir à l'église de Châtel, pour le salut de la donatrice et de ses ancêtres. Cependant, Perret la donna comme dot à sa fille Aymonette qui par suite d'une transaction put en conserver la jouissance sa vie durant, selon acte de 1424 (PAD Châtel 110)
- 1389 Marguerite fille de feu Anthoine de C. donzel, prête reconnaissance en faveur du Prieuré de Lutry pour diverses terres sises à Châtel, 22.IV.1389 (AEF: Grosse de Châtel 59 n.f./infine)
- 1389-90 Marguerite, fille de feu Antoine de C. prête reconnaissance en faveur du seigneur de Châtel pour divers biens sis à Châtel s.d. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.82)
- 1389-90 Marguerite fille de feu Antoine de C. prête reconnaissance en faveur du seigneur de Châtel et de Nicod de Châtel, pour la maison qu'elle habite, sise à Châtel entre celle de Thomas Cochard de bise et celle d'Humbert Oudat de vent, ainsi que pour divers autres biens, s.d. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.112)
- 1367 Mermet du Terrauz, donzel de Gillarens et Périssonne, veuve d'Antoine de Chastel, clerc, épouse dudit Mermet, usufruitière des biens dudit Antoine, ainsi que Marguerite, fille de dite Périssonne, du consentement de son mari, Hugonet Convers de Villeneuve, et Antoine d'Aubonne agissant au nom de son fils mineur Jehan né de feu Jehannète fille de ladite Périssonne, prêtent reconnaissance en faveur du comte de Savoie pour divers biens sis au territoire de Châtel, 8.VII.1367 (AEF: Grosse de Châtel 60, 2e.parte fo.76 v.)

- 1381-82 Selon les comptes de la châtellenie de Châtel, de 1381-82, le châtelain Thomas Bizy verse à Françoise veuve de Jaquier de Chastel et à ses enfants Jehan, Nicod, Rodolphe et Jaquet, dont elle est la tutrice, le solde du compte qui était dû à Jaquier en tant que châtelain de Châtel et sur les comptes arrêtés au 12.VI.1388 (PCD 195)
- 1379-81 Christin Bucquet de Châtel est frappé d'une amende de 7s. et 6d. pour avoir frappé, au moyen d'un bâton, Jehan ffeu Jaquier de Chastel, donzel; 1379-81 (PCD 190)
- 1382-83 Un étranger passant par Châtel frappa Jehan de Chastel, donzel; il lui fut infligé, par le châtelain, une amende de 15 s.; 1382-83 (PCD 196)
- 1396 Nicolas de Chastel, donzel, ffeu Jaquier, donzel, du consentement de son frère Jehan, prête hommage lige à Vuillelme de Menthonay, évêque de Lausanne, 7.XII.1396 (PCD 278)
- 1407 Jehan de Chastel prête hommage au comte François de Challant, seigneur de Châtel, pour le vidômnat de Châtel; Mardi après le dimanche de Quasimodo 1407 (rappel dans AEF: Quernet 75¹, fo.3 ss.) et dans AEF: Grosse de Châtel 38, fo.58) et 47 fo.24)
- Après Jehan de Châtel, le vidômnat de Châtel passa par héritage ~~par une fille ou par une nièce~~ aux Montvuagnard, ~~de son nom~~
- 1407/8 Jehan de Chastel, donzel, cède à Jehan Duvillard, de Corbières, les droits qu'il possède à Villaret, Pont-la-Ville et Treyvaux, 13.I.1407 (08 n.s.) (PCD 281)
NB. Ces droits devaient lui provenir de ^{sa mère} ~~sa mère~~ née La Roche.
- 1411 Jehan de Chastel, fils de Jaquier et de Catherine, reconnaît qu'il doit l'hommage à Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, pour ses possessions sises rière La Roche, 29.VII.1411 (PCD 282)
- 1414 Jehan de Chastel, donzel, est présent à une assemblée des bourgeois de Châtel, 5.VIII.1414 (PCD 283)
- 1415 Jehan de Chastel nomme héritier son cousin germain Robert de Montvuagnard; c'est ainsi que le vidomnat de Châtel passa à cette famille; 1415 (Foras, Nobil.IV 174)
- 1389-90 Françoise Vuagnyarda (de Mont-Vuagnard), veuve de Jaquirij de Castello, prête reconnaissance en faveur du seigneur de Châtel, à son nom et à celui de ses ^venfants Jehan, Nicod et Rodolphe, nés dudit Jaquier, pour certains biens sis à Châtel, s.d. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.124)
- 1404 Jehan Nicod de Chastel, frères, donzels, concèdent à Jehan Favre?, de Möbligen, pour 7 ans à partir de la prichaine S. André apôtre, divers biens sis au territoire de Morabligen, en la paroisse de Pont-la-Ville, Veille de Pentecôte 1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.164 v.)

1412 Jehan de Chastel S.Denia (de Castello S.Dionisi), donzel, fils de feu Jaquet de C., donzel, coseigneur de La Roche, et Agnès sa femme 1412 (AEF: Extraits des Reg.Not.,p.134)

- 1381-82 Selon les comptes de la châtellenie de Châtel, de 1381-82, le châtelain Thomas Bizy verse à Françoise veuve de Jaquier de Chastel et à ses enfants Jehan, Nicod, Rodolphe et Jaquet, dont elle est la tutrice, le solde du compte qui était dû à Jaquier en tant que châtelain de Châtel et sur les comptes arrêtés au 12.VI.1378 (PCD 195)
- 1396 Nicolas de Chastel, donzel, ffeu Jaquier, du consentement de son frère Jehan, prête hommage lige à Vuillelme de Menthonay, évêque de Lausanne, 7.XII.1396 (PCD 278)
- 1389-90 Françoise Vuagnyarda (de Mont-Vuagnard), veuve de Jaquirij de Castello, prête reconnaissance en faveur du seigneur de Châtel à son nom et à celui de ses enfants Jehan, Nicod et Rodolphe, nés dudit Jaquier de C., pour certains biens sis à Châtel, d.a. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.124)
- Nicod de Chastel eut certainement part au vidomnat et au tiers de la mestralie de Châtel, étant donné qu'en 1443 Johannète de Marmont, dame des Tours (veuve de Robert de Montvuagnard) et ses fils Loys et Michel de Monte-Vuargniardo firent renouveler les extentes de ce fief, comme cause ayant de Jehan et de Nicod de Chastel (AEF: Grosse de Châtel 54 a)
- 1399 Jecklinus Wullon, de Rore en la paroisse de Tavel, donne quittance à Nychod de Chastel, donzel, et à Pierre Nello, son "famulue", ainsi qu'à Jacques Lombard, donzel, bgs.de Fribourg., 16.VI.1399 (AEF: Reg.Not.15, fo.42)
- 1404 1404 Jehan et Nicod de Chastel, frères, donzels, concèdent à Jehan Faver(?) de Möbligen, pour 7 ans à partir de la prochaine S.André, apôtre, divers biens sis au territoire de Morabligen en la paroisse de Pont-le-Ville, Veille de Pentecôte 1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.164 v.)

- 1381-82 Selon les comptes de la châtellenie de Châtel, de 1381-82, le châtelain Thomas Bizy verse à Françoise veuve de Jaquier de Chastel et à ses enfants Jehan, Nicod, Rodolphe et Jaquet, dont elle est la tutrice, le solde du compte qui était dû à Jaquier en tant que châtelain et sur les comptes arrêtés au 12.VI.1378 (PCD 195)
- 1389⁹⁰ Françoise Vuargnyarda (de Mont-Vuagnard), veuve de Jaquirij de Chastel, prête reconnaissance en faveur du seigneur de Châtel, à son nom et à celui de ses enfants Jehan, Nicod et Rodolphe, nés dudit Jaquier, pour certains biens sis à Châtel, s.d. (1389-1390) (AEF: Grosse de Châtel 59, fo.124)

1381-82 Selon les comptes de la châtellenie de Châtel, de 1381-82, le châtelain Thomas Bizy verse à Françoise veuve de Jaquier de Chastel et à ses enfants Jehan, Nicod, Rodolphe et Jaquet, dont elle est la tutrice, le solde du compte qui était dû à Jaquier en tant que châtelain, sur les comptes arrêtés au 12.VI.1378 (PCD 195)